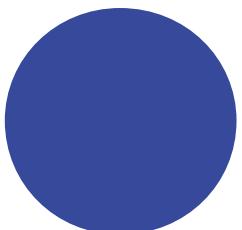




**new administration.
new horizon.
architecture and culture for the city.**



POUQ

new administration.
new horizon.
architecture and culture for the city.

urban.brussels
rapport annuel 2018

Préambule

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel édité par urban.brussels, dédié à l'année 2018.

Ce document s'adresse aux fonctionnaires régionaux et communaux, à nos partenaires politiques et institutionnels, aux différents acteurs privés et associatifs impliqués dans l'aménagement et le développement du territoire régional bruxellois ainsi qu'à nos usagers et citoyens. Il nous donne l'occasion de faire le point sur les grands changements qui ont eu lieu en 2018 et sur ce que nous souhaiterions mettre en place pour 2019.

Il s'agit de donner un aperçu concret de la manière dont nous travaillons au quotidien en prenant soin de rencontrer les missions qui nous sont confiées.

L'année 2018 a été importante pour urban.brussels à bien des égards, tant pour sa mise en place avec un nouveau nom, une nouvelle identité visuelle, un nouveau bâtiment et un déménagement, un nouvel organigramme, le renforcement des équipes, la mise en place du budget, qu'au niveau des réalisations liées à ses différentes compétences avec notamment la procédure de modification du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), l'ordonnance relative au patrimoine mobilier et immatériel, le projet de Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) adapté aux enjeux de développement de la Région et bien d'autres encore.

Ce rapport permet également de présenter le plan stratégique d'urban.brussels, un document accompagnant la création, le lancement et la gestion de cette nouvelle administration.

En tant que nouvelle administration et en vue de devenir l'institution de référence dans ses domaines de compétences, les défis et les actions à mener sont nombreux. Pour ce faire, urban.brussels s'appuie sur une expertise interne dans différents domaines dont notamment l'architecture, l'histoire, l'urbanisme, la réglementation et la documentation. Nous avons à cœur de valoriser et encourager cette expertise et ainsi devenir un acteur concret du développement territorial et de la réflexion sur l'architecture et le patrimoine à Bruxelles.

urban.brussels entend également s'imposer un niveau de qualité exemplaire en matière de gestion administrative et financière autant vis-à-vis du citoyen que de ses partenaires.

Ce rapport me donne aussi l'occasion de remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs d'urban.brussels pour la qualité de leur travail et leur investissement, tant au niveau des nombreux changements que dans la réalisation des missions.

Enfin, je tiens à remercier celles et ceux qui se sont mobilisés pour mettre en place ce rapport et pour avoir coordonné sa création.

Bonne lecture à tous.



I. urban.brussels

Création
Organisation
Missions
Les directions en pratique
Nos partenaires et collaborations



Béatrice Wakanine
Directrice générale
C. Reinders, 2017 © urban.brussels

II. 2018, une année intense pour urban.brussels

Une nouvelle dénomination, un nouveau logo
Un déménagement, une nouvelle adresse au Mont des Arts
Un nouveau site portail urban.brussels
Le plan stratégique d'urban.brussels
La création de la nouvelle structure budgétaire
La réorganisation de la Direction de l'Urbanisme
La création de la nouvelle infrastructure IT
Le renforcement des juristes au sein de la Direction des Affaires juridiques

III. Résumé des chiffres-clés 2018

IV. Les actualités 2018

Quelques permis emblématiques
Année européenne du patrimoine culturel
Protection du patrimoine d'après-guerre
La Grand-Place inscrite au patrimoine mondial depuis 20 ans!
Restauration de 341 maisons des cités-jardins le Logis et Floréal
Financement des fondations d'utilité publique KANAL et CIVA
La 8^e série des Contrats de Quartiers Durables (CQD)
Contrats de Rénovation Urbaine (CRU)
Politique de la Ville (PdV)
be.exemplary 2018
La réforme du Règlement Régional d'Urbanisme
L'occupation temporaire dans le cadre de l'économie circulaire
L'agriculture urbaine en Région de Bruxelles-Capitale

V. Les ambitions pour 2019

Le nouveau Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)
Nouvelle compétence patrimoine mobilier et immatériel
Approbation de la 9^e série des CDQ par le Gouvernement
Les perspectives de la nouvelle Direction Connaissance et Communication

I. urban.brussels



urban.brussels, anciennement Bruxelles Développement Urbain, est une nouvelle administration chargée de la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel mobilier et immobilier et de gestion des programmes opérationnels de revitalisation urbaine.

Création

Cette nouvelle administration s'est créée le 7 juillet 2017 (via arrêté de création), lorsque Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) est devenu un Service public régional (SPR) autonome, pour ensuite prendre la dénomination d'urban.brussels en 2018.

Pour recontextualiser sa création, rappelons que la Région et en particulier le Gouvernement, a porté de nombreuses réformes afin de déterminer les nouvelles priorités de l'action publique et de mettre en place une gouvernance forte et efficace. Dans ce cadre, la politique de développement territorial a connu de nombreux changements dans ses structures et de profondes réformes législatives.

En effet, dans une optique d'optimisation du paysage administratif, le Gouvernement a restructuré le Service public régional de Bruxelles (SPRB), ce qui a notamment mené à la création de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (urban.brussels) réalisée en deux phases:

- 1 Dans un premier temps, le SPRB a scindé la direction générale Bruxelles Développement Urbain, qui abritait précédemment les directions et cellules en matière d'urbanisme, de patrimoine, de logement et de rénovation urbaine, en deux nouvelles directions générales Bruxelles Logement et Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (urban.brussels).
- 2 Dans un second temps, le SPRB a opéré le transfert de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (urban.brussels), de son personnel et de ses missions, au sein d'une nouvelle administration et l'a ainsi transformée en un SPR spécifique et autonome.

La mise en place de cette nouvelle administration s'est accompagnée d'un travail important pour lui donner une identité et une nouvelle image. Ce travail d'identification a été indispensable pour urban.brussels. Son déménagement a dans ce cadre joué un rôle primordial et constitué un bel accomplissement pour sa nouvelle structure.

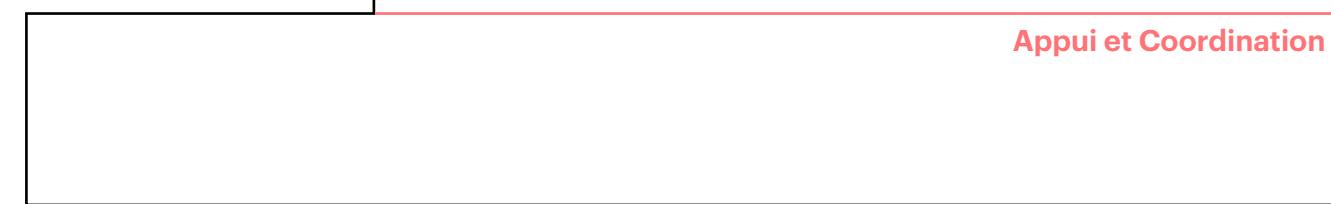


Organisation

Mettre sur pied cette nouvelle administration signifie également mettre en place un nouvel organigramme, réalisé ensemble, traduisant l'ambition et la volonté de renforcer la transversalité et les collaborations entre les différentes directions.

La particularité du nouvel organigramme, structuré autour des cœurs de métier, est la création de trois nouvelles directions qui n'existaient pas auparavant. Ces trois nouvelles directions, la Direction Connaissance et Communication, la Direction des Affaires juridiques et la Direction Personnel et Organisation, permettent un renforcement du management de proximité, un déploiement des missions, une meilleure transversalité et de meilleures synergies entre toutes les directions.

Direction Générale



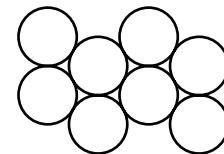
Direction des Affaires juridiques Direction de l'Urbanisme Direction de la Rénovation urbaine Direction du Patrimoine culturel Direction Personnel et Organisation Direction Connaissance et Communication

Cet organigramme se complète et entre en vigueur petit à petit grâce aux moyens humains qui se mettent progressivement en place au fur et à mesure de l'exécution du plan de personnel, de la désignation des directeurs et de l'optimisation des départements et des cellules.

Afin de réaliser le plan de recrutement permettant de compléter cet organigramme et de renforcer les équipes, il était nécessaire de mettre en œuvre la gestion des ressources humaines avec la mise en place d'un département Ressources humaines récemment intégré à la Direction Personnel et Organisation. Cette priorité qu'a mise urban.brussels sur le renforcement des départements et des cellules a permis de pallier en partie à l'insuffisance de recrutements des dernières années, de répartir plus adéquatement la charge de travail et d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs en place.

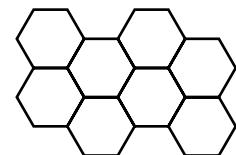
À côté de la réalisation de ces recrutements, le département des Ressources humaines s'est progressivement renforcé et s'est formé aux différentes matières, que ce soit en gestion administrative du personnel, en gestion des carrières, en gestion des formations et développement des compétences, etc.

En plus des formations réalisées par le département des Ressources humaines, urban.brussels porte une attention particulière permettant à tous ses collaborateurs de suivre des formations spécifiques à leur fonction pour continuer à évoluer et à accroître leur expertise dans leurs matières. Suite à la conclusion d'un contrat de service (SLA) avec le SPRB, les collaborateurs d'urban.brussels ont bénéficié, pour l'année 2018, d'un accès à la totalité du catalogue de formation proposé par ce dernier.



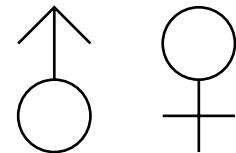
47

nouveaux collaborateurs



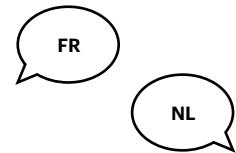
258

travailleurs au 31.12.2018



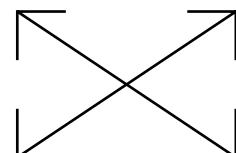
37%

63%



79%

21%



Cadre prévu au plan de personnel:

286 collaborateurs



Taux de remplissage:

90%

2018

83

formations professionnelles volontaires en plus des formations «types» du catalogue de formation

Missions

Avec l'aide de tous ses collaborateurs, urban.brussels met en œuvre la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

EN PRATIQUE, URBAN.BRUSSELS ASSURE:

1. la mise en œuvre de la politique régionale en matière de conservation du patrimoine culturel (mobilier et immobilier) conformément au CoBAT et ses arrêtés d'exécution;
2. la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'urbanisme (en ce compris la matière de la préemption), conformément au CoBAT et ses arrêtés d'exécution;
3. les missions administratives relatives aux compétences exercées par le Gouvernement régional dans le cadre:
 - de l'ordonnance organique du 6 octobre 2016 de la revitalisation urbaine et de ses arrêtés d'exécution;
 - de l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement et ses arrêtés d'exécution suivants:
 - l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 octobre 2007 relatif à l'octroi des primes à la rénovation de l'habitat;
 - l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mai 2002 relatif à l'octroi des primes à l'embellissement des façades;
4. la mission de conseil juridique dans ses métiers.

Ainsi, son objectif est de soutenir le développement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale de manière durable, équilibrée et cohérente.

urban.brussels joue également un rôle central dans la sensibilisation du public et axe son action et ses messages sur la recherche de la qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine et du patrimoine urbain, toutes époques confondues.

urban.brussels mène ces missions via la Direction Générale et les six directions reprises dans le nouvel organigramme:

1. La Direction de l'Urbanisme
2. La Direction du Patrimoine culturel
3. La Direction de la Rénovation urbaine
4. La Direction Connaissance et Communication
5. La Direction des Affaires juridiques
6. La Direction Personnel et Organisation

Enfin, urban.brussels accueille le secrétariat de trois organes indépendants: la Commission royale des Monuments et des Sites, le Collège d'urbanisme et le Collège d'environnement.

Les directions en pratique

La réalisation des différentes missions d'urban.brussels est possible grâce au travail respectif, mais également transversal de ses différentes directions.

Chacune d'entre elles joue un rôle primordial pour faire d'urban.brussels un service public efficace et exemplaire ainsi qu'un centre d'expertise et de référence incontournable au développement de la Région.

La Direction de l'Urbanisme

La Direction de l'Urbanisme (DU) a pour objectif de contribuer de manière proactive à l'amélioration de la qualité de la vie en ville au travers des instruments d'exécution de l'urbanisme, notamment par un arbitrage des projets qui tient compte de tous les aspects de la ville. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT).

DANS CETTE PERSPECTIVE, LA DIRECTION DE L'URBANISME ASSURE LES MISSIONS SUIVANTES:

1. L'instruction, la délivrance et la prorogation des permis/certificats d'urbanisme et de lotir régionaux ainsi que la gestion des saisines du fonctionnaire délégué.
2. Le traitement des permis/certificats d'urbanisme et de lotir communaux (avis conforme à rendre dans certains cas, octroi ou refus des demandes de dérogation et suspension éventuelle de la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins).
3. L'instruction des rapports et études d'incidences sur l'environnement liés aux demandes de permis/certificats d'urbanisme ou de lotir et au Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) ainsi que le suivi des études d'incidences liées aux demandes de permis d'environnement.
4. Le suivi de l'application du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) qui constitue la police administrative en matière d'urbanisme.
5. La gestion des Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU), notamment en s'assurant de leur compatibilité avec le RRU, en coordination avec la Direction des Affaires juridiques qui gère la rédaction des arrêtés du Gouvernement qui valide les RCU.
6. La gestion des demandes de divisions de biens des notaires, des alignements et des demandes de suppression ou modification des sentiers vicinaux.
7. L'élaboration de lignes de conduite régionales dans la gestion et l'instruction des dossiers.
8. La gestion des charges d'urbanisme.
9. Le développement de NOVA, une plateforme informatique commune aux administrations communales et régionales de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la gestion des demandes de permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement.

2018

5.620

demandes de permis d'urbanisme traitées:

86%

de permis communaux

14%

de permis régionaux

La Direction du Patrimoine culturel

Auparavant dénommée Direction des Monuments et Sites, la Direction du Patrimoine culturel a changé de terminologie afin de correspondre davantage à l'ensemble de ses thématiques et à ses nouvelles compétences en matière de patrimoine culturel mobilier et immatériel.

L'objectif général poursuivi par la Direction du Patrimoine culturel (DPC) est de conserver le patrimoine culturel régional, de l'intégrer dans le cadre de vie contemporaine et de le maintenir dans un environnement approprié.

La notion de *patrimoine culturel* couvre l'ensemble des biens qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique ou folklorique, sans limites chronologiques, à savoir: les monuments, les ensembles, les sites, les sites archéologiques, le patrimoine mobilier et le patrimoine immatériel.

DANS CETTE PERSPECTIVE, LA DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ASSURE LES MISSIONS SUIVANTES:

1. La réalisation et la mise à jour régulière des inventaires du patrimoine.
2. La protection légale du patrimoine par des arrêtés d'inscription sur la liste de sauvegarde et de classement de biens.



En 2018, le Gouvernement a entamé la procédure de classement de certaines parties de l'immeuble de la Maison Hayoit, chaussée de Louvain 56, détail de la façade d'angle (photo 1993-1995) © urban.brussels

Le saviez-vous?

En termes de protection, Bruxelles c'est notamment:

857

monuments protégés

131

ensembles architecturaux protégés

129

arbres protégés

174

sites protégés

6

sites archéologiques protégés

2018

18

nouveaux biens protégés

Chantiers suivis - 2018

96

sur bâtis protégés

± 30

sur sites protégés

3. **Le suivi des travaux d'entretien, de restauration ou de réhabilitation du patrimoine protégé, depuis la demande du permis d'urbanisme jusqu'à la fin des travaux et l'octroi de subsides éventuels.**

4. **La réalisation de fouilles archéologiques ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique mis au jour dans la Région. [urban.brussels](#) abrite d'ailleurs un nouveau laboratoire d'archéologie qui s'occupe de la conservation et de la restauration de tout le matériel provenant des fouilles opérées en Région bruxelloise. L'objectif est de rendre accessible et de préserver le plus longtemps possible un maximum d'informations scientifiques. Afin de partager les résultats avec le grand public, des expositions sont organisées de façon régulière, indépendamment ou en collaboration avec d'autres instituts culturels et musées.**

5. **La participation aux projets européens et internationaux, afin d'encourager la coopération et l'échange d'informations ou de bonnes pratiques entre les États.**

6. **La conservation et la mise en valeur de ses ressources documentaires. En effet, les différentes missions de la DPC produisent en continu de nouvelles données et augmentent la connaissance technique et scientifique du patrimoine régional.**

7. **La participation à la politique régionale en matière d'urbanisme, notamment par les avis donnés sur les demandes de permis d'urbanisme au sein des commissions de concertation.**

8. **L'octroi d'aides financières pour les travaux de conservation aux biens classés, la restauration du petit patrimoine non protégé, des recherches archéologiques préventives et pour des projets initiés ou portés par des ASBL actives dans le domaine du patrimoine culturel.**

9. **Le secrétariat de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS).**



Restauration de la pharmacie Neos Bourse, boulevard Anspach 61, 2018 © Ville de Goyet © urban.brussels



Fouilles archéologiques sous le Parking 58 : mis au jour dans les alluvions de la Senne d'une nasse à poisson datant des 14^e-15^e siècles © urban.brussels

2018

38

chantiers archéologiques menés

Avis émis par la CRMS en 2018

151

avis sur biens protégés

121

avis sur biens non protégés

Total 272

demande d'avis

Total 296

points traités en séance

La Direction de la Rénovation urbaine

Inscrite dans une démarche de développement urbain actif et de renforcement de la cohésion sociale, la Direction de la Rénovation urbaine (DRU) vise la lutte contre les chancres et la réparation du tissu urbain. De cette façon, elle contribue durablement à l'amélioration de la qualité de vie de tous à Bruxelles, prioritairement dans les quartiers fragilisés. La DRU recherche une synergie avec tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de ses programmes de revitalisation urbaine.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, ELLE ASSURE LES MISSIONS SUIVANTES:

1. Le suivi des Contrats de Quartiers Durables (CQD), programmes qui soutiennent le développement des opérations immobilières relatives aux logements, aux infrastructures de proximité ainsi qu'aux espaces commerciaux et productifs. Ils interviennent également sur les opérations destinées à requalifier l'espace public et sur les actions visant à favoriser la revitalisation socio-économique et la qualité environnementale d'un quartier.

Les CQD sont menés dans un périmètre d'intervention prioritaire appelé la «Zone de Revitalisation urbaine» (ZRU). Grâce à un dispositif de participation éprouvé, les habitants, les associations et les communes sont étroitement associés aux différents projets menés dans chaque programme.



CQD «Scheut» à Anderlecht – Centre culturel polyvalent, rue Léopold De Swaeef, 18. Architectes: a practice Séverin Malaud © [urban.brussels](#)

CQD — 2018

37.790.496€

de subside liquidés

Les réceptions provisoires:

62 logements, 6 infrastructures de quartier, 3 crèches et plusieurs chantiers d'espaces publics dans les périphéries «Scheut» (Anderlecht), «Autour de Léopold II» (Molenbeek) et «Coteaux-Josaphat» (Schaerbeek)

Les adjudications approuvées:

37 logements, 6 infrastructures de quartier dont une crèche, une halte-garderie ainsi que plusieurs chantiers d'aménagement d'espaces publics (voies, petits parcs, jardins collectifs, potagers, etc.)

2. Le pilotage des Contrats de Rénovation Urbaine (CRU), nouveaux programmes de revitalisation urbaine mettant l'accent sur l'espace public et le maillage urbain.

S'inscrivant également dans la ZRU, les CRU permettent de surmonter les limitations constatées des outils existants, notamment en permettant d'intervenir sur des zones concernant plusieurs territoires communaux. Ils visent à améliorer les liens entre différentes zones de la ville et à réduire les fractures entre différents territoires urbains. Ils font intervenir les communes et divers opérateurs régionaux et consistent en une combinaison d'opérations de revitalisation urbaine de type immobilières, socio-économiques, environnementales et d'espaces publics.

3. Le suivi de la Politique de la Ville (PdV) suivant deux axes:

- Axe 1: l'aménagement du territoire (fusion d'anciens dispositifs régionaux existants en matière d'immeubles abandonnés et d'immeubles isolés) qui a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité généré par la présence d'immeubles à l'abandon, insalubres et inadaptés. Cet objectif est mené au moyen d'opérations immobilières ou d'interventions rapides contre les dégradations de l'espace public. Ces opérations et interventions sont ponctuelles, c'est-à-dire réalisées en dehors de tout programme sur l'ensemble du territoire régional bruxellois.
- Axe 2: le développement des quartiers qui vise à combattre le sentiment d'insécurité en améliorant la qualité et le cadre de vie des quartiers les plus défavorisés. D'une part, au travers de la réhabilitation d'espaces publics et d'autre part, au travers du développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale.

Cet axe 2 permet également de garantir le «mieux vivre ensemble» en luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers. Il favorise aussi la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi. Il peut aussi promouvoir le développement de logements publics spécifiques pour des segments particuliers de la population. Cet axe 2 a lieu au moyen de programmes pluriannuels et s'inscrit dans la Zone de Revitalisation urbaine (ZRU).

CRU — 2018

3.177.051€

de subside liquidés pour deux acquisitions (un terrain et un immeuble)

PdV axe 1 — 2018

5 logements réceptionnés, 2 à Ixelles et 3 à Forest

Adjudications approuvées:
20 logements pour un montant total de

2.166.748€

PdV axe 2 — 2018

5.380.663€

de subside liquidés pour les dépenses relatives au personnel et fonctionnement



CQD «Scheut» à Anderlecht – Centre culturel polyvalent, rue Léopold De Swaeef, 18. Architectes: a practice Séverin Malaud © [urban.brussels](#)

4. L'octroi de primes à la rénovation de l'habitat et de primes à l'embellissement des façades.

Depuis son déménagement, [urban.brussels](#) possède ses propres guichets qui permettent de continuer à accueillir les citoyens venant déposer un dossier de primes à la rénovation de l'habitat ou à l'embellissement des façades; déposer des documents relatifs à leur demande de primes; demander des renseignements concernant un dossier déjà introduit. Ces nouveaux guichets permettent un meilleur accueil du public et des demandeurs.

5. Le suivi de la gestion locative de logements appartenant aux communes ou aux CPAS, rénovés à l'aide de subventions régionales.

6. Le suivi financier des opérations de rénovation urbaine menées par citydev.brussels.

7. Le suivi de la réglementation relative au droit de préemption avec quatre nouveaux périmètres de préemption approuvés en 2018: «Masui» (Ville de Bruxelles et Schaerbeek), «Pogge» (Schaerbeek), «Wiels-sur-Senne» (Forest et Saint-Gilles) et «Magritte» (Jette).

8. Soutien et accompagnement du milieu associatif: Réseau Habitat, Homegrade, Zinneke parade, etc.

Primes — 2018

Rénovation de l'habitat

1.485

dossiers introduits et traités

Embellissement des façades

421

dossiers introduits et traités

Droit de préemption — 2018

235

ventes effectuées,
soit un dédoublement des ventes de 2017

Primes — réduction des retards

Au cours de l'année 2018, le département Primes de la Direction de la Rénovation urbaine a mis l'accent sur la résolution du retard existant dans le traitement des dossiers avant et après-travaux, ceci afin de respecter les délais légaux. Cet objectif essentiel a été réalisé notamment grâce à la restructuration de l'équipe et l'engagement de personnel supplémentaire. Près de 3.000 dossiers de demandes de primes à la rénovation et près de 900 dossiers de primes à l'embellissement de façades ont été traités, permettant au département de réduire de manière considérable les délais.

Primes — pour 2019

Dans un souci de cohérence et de simplification, la législation régionale concernant l'octroi des primes à la rénovation de l'habitat et à l'embellissement des façades est en cours d'actualisation par [urban.brussels](#). La fusion en un seul texte ainsi que l'harmonisation avec les primes Énergie octroyées par Bruxelles Environnement étaient devenues nécessaires, sinon indispensables. Une législation modernisée sera soumise à l'approbation du Gouvernement dans le courant de l'année 2019.

Parallèlement, le développement d'un nouveau logiciel de traitement des primes sera adapté à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Suivi financier citydev.brussels — pour 2019

[urban.brussels](#) gère la subvention régionale octroyée à citydev.brussels pour des opérations de rénovation urbaine ainsi qu'une dotation de fonctionnement inscrite dans le cadre du contrat de gestion actuel 2013-2018.

Une mission d'évaluation de l'actuel contrat de gestion a été réalisée conjointement par [urban.brussels](#) et Bruxelles Économie et Emploi pour aboutir en 2019 à la rédaction d'un nouveau projet de contrat de gestion entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et citydev.brussels.

Soutien et accompagnement du milieu associatif

subside de

1.330.000 €

aux 9 associations du Réseau Habitat

subside de

1.024.018 €

à Homegrade pour sa mission d'information en matière de Rénovation urbaine

La Direction des Affaires juridiques

Cette nouvelle direction permet de disposer d'une direction juridique opérationnelle ayant en son sein toutes les matières juridiques, du contentieux au conseil. La Direction des Affaires juridiques (DAJ) est désormais en mesure de participer à la réalisation de l'objectif visant à faire d'[urban.brussels](#) un pôle d'expertise juridique réactif.

LA DAJ REGROUPE LES DÉPARTEMENTS SUIVANTS:

1. **Le département Inspection et Sanctions administratives (ISA)** qui a pour objectif de lutter contre les infractions à la législation en vigueur en matière d'urbanisme et de patrimoine sur le territoire régional. Les principales infractions concernent l'exécution de travaux sans permis d'urbanisme préalable ou qui s'en écartent. Cela porte sur des changements d'affectation et des divisions d'immeubles en plusieurs unités, la construction d'annexes, jusqu'aux abattages d'arbres et aux aménagements de zones de recul en parking. Le département ISA assure les missions suivantes:
 - La réalisation d'inspections sur place par le contrôleur, notamment suite à la délivrance ou au refus d'un permis d'urbanisme; suite au signalement; de sa propre initiative lorsqu'une infraction est suspectée, etc.
 - L'arrêt éventuel du chantier et la pose de scellés sur le bien en infraction.
 - L'établissement du procès-verbal de constat d'infraction.
 - L'application systématique de la procédure de sanctions administratives adaptées, pour les dossiers dans lesquels le Parquet se désiste de la poursuite pénale, en infligeant une amende (pouvant aller de 250 € à 100.000 € selon la gravité et le nombre d'infractions) et en imposant des mesures pour mettre fin à l'infraction (le paiement de l'amende n'annule pas l'obligation de mettre fin à l'infraction).
2. **Le département Conseil et Recours (DRC)** qui offre un support juridique interne et externe et qui assure les missions suivantes:
 - Le traitement des recours introduits contre les décisions d'octroi ou de refus de permis d'urbanisme prises par les autorités de première instance (commune ou fonctionnaire délégué) pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
 - Le traitement des recours introduits contre les décisions du fonctionnaire sanctionnateur en matière d'infractions urbanistiques.
 - Le suivi, auprès des avocats de la Région, du contentieux devant le Conseil d'État ou les tribunaux judiciaires dans les matières relevant des compétences d'[urban.brussels](#).
 - L'élaboration des projets d'ordonnances et d'arrêtés: CoBAT, arrêtés d'exécution du CoBAT, RRU, approbation des projets de règlements communaux d'urbanisme (RCU, RCUZ, RCUS), circulaires interprétatives, transposition des directives européennes, etc.
 - Le conseil juridique des matières dont [urban.brussels](#) a la charge ou qui lui sont connexes. A cet effet, le département Conseil et Recours effectue les recherches juridiques, analyse et diffuse la jurisprudence interne et judiciaire, prodigue des conseils et fournit des analyses juridiques aux collaborateurs d'[urban.brussels](#).

2019

Des nouveautés se mettent en place pour le département ISA avec notamment l'élaboration d'un plan d'inspection et d'une analyse dans le cadre de la gestion des sanctions et amendes administratives qui permettront d'optimiser le travail et le suivi de ce département. En outre, une application verra le jour afin de faciliter le suivi performant des signalements et plaintes et de faciliter la poursuite des infractions urbanistiques constatées.

Il donne également des avis sur les projets de règlementations diverses (urbanisme communal, simplification, planification, etc.) et répond aux questions juridiques du cabinet ministériel de tutelle (questions parlementaires, notes vertes, etc.).

- Le suivi et l'analyse de la nouvelle règlementation publiée au Moniteur belge, son entrée en vigueur et la diffusion en interne et externe.
- L'élaboration des bons de commande et du cahier spécial des charges des marchés publics de services juridiques notamment en vue de la représentation juridique d'[urban.brussels](#).
- La représentation juridique d'[urban.brussels](#) auprès des institutions européennes (Bruxelles international).

3. Le département du secrétariat des Collèges d'urbanisme et d'environnement:

— Le Collège d'urbanisme

Le Collège d'urbanisme est une autorité administrative de recours en matière d'urbanisme, instituée par l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991. Il est composé d'experts indépendants (juristes, architectes, historiens de l'art et archéologie, etc.) et présidé par un magistrat. Le secrétariat du Collège est assuré par des collaborateurs de la DAJ d'[urban.brussels](#) et a pour rôle d'assister cette instance dans l'instruction des recours introduits à l'encontre de décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins ou du fonctionnaire délégué en matière de certificat, de permis d'urbanisme ou de lotir. Pour chaque recours, le Collège d'urbanisme doit rendre un avis à destination du Gouvernement qui prend ensuite, sous forme d'arrêté, la décision finale. Lorsque le Gouvernement n'a pas statué dans son délai après rappel, l'avis du Collège d'urbanisme tient lieu de décision. À l'inverse du recours en matière d'environnement, le recours en urbanisme n'est pas ouvert aux tiers.

— Le Collège d'environnement

[urban.brussels](#) accueille aussi le secrétariat du Collège d'environnement. Ce Collège est une autorité administrative de recours en matière d'environnement, composée d'experts indépendants nommés par le Gouvernement. Ses compétences initiales lui ont été confiées par l'ordonnance du 30 juillet 1992 relative aux permis d'environnement, mais elles se sont étendues, au fil des années, à d'autres réglementations régionales. De cette façon, le Collège d'environnement connaît aujourd'hui des recours administratifs visant une large gamme de décisions prises en matière d'environnement par Bruxelles Environnement, les communes, Bruxelles Propreté ou encore le ministre de l'Environnement: des décisions d'octroi ou de refus de permis ou certificats d'environnement, des amendes administratives en matière d'environnement, des ordres de cessations d'activités pour des motifs environnementaux, des décisions en matière de gestion de sols pollués, des décisions liées à la protection et la conservation de la nature, des octrois, refus ou suspensions d'agrément et d'enregistrements en relation avec l'environnement, etc.

Le secrétariat du Collège d'environnement est assuré par des collaborateurs de la DAJ d'[urban.brussels](#) et a pour rôle d'assister administrativement et technique-ment le Collège d'environnement dans l'instruction des recours administratifs introduits devant lui.

Le Collège d'urbanisme
— 2018

183

recours introduits

158

avis rendus

37

avis transformés en décisions

Le Collège d'environnement
— 2018

202

recours introduits:

95 visaient des permis d'environnement

95 visaient des amendes administratives en matière d'environnement

12 visaient les autres matières traitées

201

décisions rendues

La Direction Personnel et Organisation

La nouvelle Direction Personnel et Organisation (DPO) est notamment en charge de tout ce qui est lié aux ressources humaines, aux facilities (logistique et support), au budget et à la comptabilité.

LA DPO SE COMPOSE DES DÉPARTEMENTS SUIVANTS:

1. Le département des Ressources humaines

Évoquée précédemment, la mise en place d'[urban.brussels](#) a généré la promotion d'une gestion des ressources humaines efficiente avec la mise en place d'un département RH. Outre les recrutements et les formations des collaborateurs, le département est également en charge d'instaurer la réalisation de bilans d'intégration des nouveaux collaborateurs permettant un suivi et un ajustement des nouvelles fonctions au sein des équipes.

2. Le département Facilities

La mise en place de ce département a été possible notamment grâce aux contrats de service (SLA) négociés avec le SPRB afin de maintenir les services proposés aux collaborateurs, mais également en vue d'assurer la continuité des missions et la mise en place de cette nouvelle équipe qui a repris progressivement à sa charge les services et l'organisation du bâtiment en termes de logistique et de suivi technique.

Ce nouveau département a en outre réalisé la gestion totale du déménagement et a mis en place une équipe d'accueil permettant de recevoir le public dans un cadre structuré et adéquat.

3. Le département Budget et Contrôle

[urban.brussels](#) a également créé un département budgétaire/comptable afin de mettre en place une culture budgétaire responsable et gérer de manière centralisée les marchés publics. Les collaborateurs de ce département participent aux formations quant à l'évolution de la législation relative aux marchés publics et deviennent les interlocuteurs privilégiés de l'inspecteur des finances. Ce département est également en charge d'une mission de contrôle des moyens budgétaires transférés aux partenaires d'[urban.brussels](#), qui opère en effet le contrôle de l'utilisation des moyens budgétaires de diverses institutions.

4. Le département de Gestion des Plaintes

Le citoyen est au centre de l'administration. L'orientation client ne doit pas se limiter aux seuls contacts administratifs et techniques.

Le département Plaintes se donne l'obligation de répondre à toute réclamation d'un citoyen face à son incompréhension par rapport à une décision administrative ou à l'attitude particulière d'un collaborateur.

C'est dans l'esprit du plan stratégique 2018-2022 que ce département a récemment été mis en place afin d'apporter davantage de réponses aux inquiétudes et/ou contestations des citoyens concernant leurs dossiers.

L'objectif d'une telle démarche est de rendre l'administration plus humaine. Toute personne qui introduit une réclamation doit pouvoir obtenir une réponse dans un délai raisonnable.

La Direction Connaissance et Communication

La nouvelle Direction Connaissance et Communication (DCC) a comme mission principale d'ancrer l'identité d'[urban.brussels](#) dans chaque communication vers l'extérieur, d'informer concrètement, clairement et pédagogiquement, de sensibiliser, d'éclaircir les matières traitées et de mettre en lumière leurs aspects positifs (primes, embellissement de l'espace public, etc.) et également de valoriser les actions vers l'extérieur au travers de publications, d'expositions, de conférences, d'animations, etc. La DCC comprendra également la communication interne d'[urban.brussels](#) qui a pour but de développer et de faciliter l'accès à l'information aux collaborateurs et qui effectue essentiellement des missions stratégiques liées à la Direction Générale.

L'année 2018 a permis de mener une réflexion sur les objectifs de cette nouvelle direction qui sera pleinement opérationnelle dans le courant de l'année 2019 et qui aura notamment pour mission de gérer et d'optimiser les divers outils et programmes mentionnés ci-dessous, préexistants au sein d'[urban.brussels](#), qui permettent de répondre à différents besoins autant internes qu'externes.



Lauréat be.exemplary 2016, Cité Van Meulecom, rue François Van Meulecom 1 à 7, Molenbeek-Saint-Jean, 2016. Architecte: Karbon' © Karbon'



Bruciel © [urban.brussels](#)



MIPIM 2019, présentation de Bety Waknine, Directrice générale d'[urban.brussels](#), sur l'occupation temporaire à Bruxelles Y. Coppens © SPRB

BE.EXEMPLARY

be.exemplary est le nom de l'appel à projets dédié aux bâtiments bruxellois exemplaires. Il s'agit d'une initiative du Gouvernement, qui en a confié la gestion et la coordination à [urban.brussels](#).

Cet appel à projets a pour objectif de promouvoir et de stimuler le développement urbain de qualité afin d'améliorer la qualité de vie en Région de Bruxelles-Capitale.

BRUCIEL

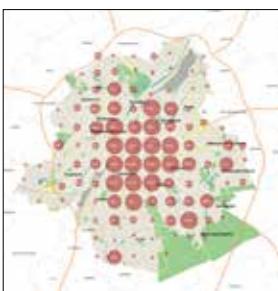
Bruciel, site web géré par [urban.brussels](#), permet la vision comparative de photographies aériennes anciennes de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1930 jusqu'à nos jours, à intervalles d'environ 10 ans. Cet atlas aérien historique révèle plus de 80 ans d'urbanisation de la Région dans un face-à-face plein de découvertes, souvent inattendues.

SALONS ET FOIRES

Une autre mission de la DCC est également d'assurer la présence d'[urban.brussels](#) sur différents salons et foires. L'administration est notamment présente au salon de la construction Batibouw, sur un stand commun avec divers partenaires régionaux qui permet d'informer le public sur les primes, l'achat, la rénovation, les permis, la mise en location de biens à Bruxelles, etc. [urban.brussels](#) participe également chaque année au Mipim (salon du Marché International de la Promotion immobilière) à Cannes ainsi qu'à la Fête de l'Iris, qui célèbre la Région de Bruxelles-Capitale. [urban.brussels](#) présente également ses nombreuses publications à la Foire du Livre.



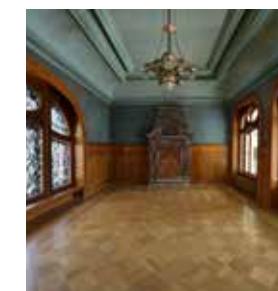
Centre de Documentation d'[urban.brussels](#), 2019 A. de Ville de Goyet © [urban.brussels](#)



BruGIS © [urban.brussels](#)



urban.lunch du 23/10/2018 sur les trois nouveaux Contrats de Quartiers Durables E. Kartheuser © [urban.brussels](#)



Salon bleu, Appartement Spillmann, La Chaux-de-Fonds, 1890-1910. Décorateur: Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds © La Chaux-de-Fonds



Le patrimoine néoclassique, Région Bruxelles-Capitale n°57, photographie de couverture, détails.

DE NOMBREUSES PUBLICATIONS

[urban.brussels](#) met un point d'honneur à l'information et à la sensibilisation du public par rapport à ses matières. Ces dernières années, la Direction du Patrimoine culturel. Composé d'institutions et d'experts issus de villes Art Nouveau d'Europe, il s'est constitué en 1999 pour étudier, promouvoir et aider à protéger le patrimoine Art Nouveau pour les futures générations. Coordonné par [urban.brussels](#), il organise de nombreuses activités destinées à un large public. Labelisé en tant qu'*«itinéraire culturel du Conseil de l'Europe»* depuis 2014, le Réseau a également bénéficié de co-financements de la Commission européenne dans le cadre de plusieurs projets européens de coopération.

La DCC devra élargir ce travail de publication et de sensibilisation à d'autres compétences (urbanisme, rénovation urbaine, architecture contemporaine, etc.) ainsi que proposer des brochures simplifiées d'accompagnement pour les citoyens.

[urban.brussels](#) s'associe aussi à des éditeurs spécialisés bénéficiant d'un savoir-faire dans le domaine et offre un soutien à l'édition d'autres publications spécialisées.

30 publications en 2018

2018 — 7 urban.lunch (anciennement Midis du Développement urbain)

- 06/03 La nouvelle Politique de la Ville
- 27/03 Operational Aesthetics, tour d'horizon de 25 ans de Contrats de Quartiers BruGIS: primeur 2018
- 17/04 La nouvelle politique des «Contrats de Rénovation Urbaine»
- 24/05 La Maison de l'Histoire européenne
- 23/10 Les trois nouveaux Contrats de Quartiers Durables 2018 («Les Marolles», «Wiels sur Senne» et «Magritte»)
- 18/12 Florilège de restaurations récentes du patrimoine architectural protégé de la Région

Une peau neuve pour BruGIS

BruGIS a inauguré une version entièrement revue de son outil de visualisation. L'équipe contribue ainsi au développement d'une application «open source» européenne répondant aux standards technologiques les plus récents. Cette modernisation s'accompagne régulièrement de l'ajout de nouvelles couches cartographiques.

En 2018, près de 40.000 fiches géolocalisées de l'*«Inventaire du patrimoine architectural»* de la Direction du Patrimoine culturel ont notamment rejoint le riche catalogue de l'application.

En 2019, des séances de formation pour les communes continueront à se mettre en place afin de les aider à utiliser cet outil.

- 4 numéros de la revue «Bruxelles Patrimoines»
- 2 numéros de la collection «Bruxelles Villes d'Art et d'Histoire»
- 2 numéros de la collection «Sur les traces de...»
- 2 numéros de la nouvelle collection «Cahiers pédagogiques du patrimoine»
- 5 brochures gratuites d'information
- 11 news «Chantiers» sur le site <http://patrimoine.brussels>
- 4 numéros de la collection «Archéologie à Bruxelles»

Le département transversal «Appui et Coordination»

Un département appelé «Appui et Coordination» a également été créé dans le nouvel organigramme en vue d'assister la Direction Générale dans toutes ses démarches en appliquant la stratégie définie par le Conseil de Direction et permettre les transversalités nécessaires entre les différentes directions.

CE NOUVEAU DÉPARTEMENT TRANSVERSAL REGROUPE EN SON SEIN:

1. La préparation des Conseils de Direction

Le Conseil de Direction (CD) se réunit mensuellement et s'attache à l'émergence et l'entretien d'une identité commune, à la définition d'une vision stratégique et à la mise en place des transversalités et synergies nécessaires entre directions.

2. La préparation des Comités de Concertation de Base

Le Comité de Concertation de Base (CoCoBa), propre à la nouvelle organisation, se réunit tous les mois et permet un échange constructif entre les représentants des syndicats et la Direction Générale.

3. Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Le SIPPT assiste [urban.brussels](#), la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être au travail du 04 août 1996.

Le bien-être au travail est l'ensemble des mesures nécessaires et obligatoires au bien-être des travailleurs pour l'exécution de leur travail et la recherche constante d'une amélioration des conditions de travail. Les domaines couverts par le bien-être au travail sont: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale occasionnée par le travail, l'ergonomie, l'hygiène, l'embellissement des lieux de travail et l'environnement de travail.

4. Le mobility manager

Le mobility manager a pour mission d'une part, d'élaborer le plan de déplacement en entreprise et d'autre part, de sensibiliser les collaborateurs aux modes de transports actifs tant pour leurs déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels. Pour ce faire, il participe de manière active à l'élaboration de la politique de déplacement d'[urban.brussels](#).

5. L'IT et le data manager

Il s'agit de l'équipe en charge de l'informatique, du helpdesk et du suivi de projets d'[urban.brussels](#).

Nos partenaires et collaborations

[urban.brussels](#) ne travaille pas seul et collabore avec de nombreux partenaires, publics et privés, locaux, régionaux ou fédéraux.

La liste des partenaires présentés ici n'est pas exhaustive. Il s'agit des principales collaborations entretenues par [urban.brussels](#), qui travaille également en partenariat avec bien d'autres organisations et contacts.

L'ambition de cette administration est d'étendre les collaborations et interactions nécessaires à l'exercice efficace de ses missions et d'être reconnue comme point de contact et interlocutrice de référence dans les domaines du patrimoine culturel, de la rénovation urbaine et de l'urbanisme.

Pour ce faire, [urban.brussels](#) a commencé à mettre en place des structures d'échange et de collaboration indispensables avec ses partenaires.

				
				
				
				
	Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale	Les associations et comités de quartier	Les citoyens, architectes, entrepreneurs, promoteurs, etc.	Et bien d'autres acteurs publics et privés du développement urbain

II. 2018, une année intense pour urban.brussels



Structurer cette nouvelle administration a demandé d'une part, de poursuivre et d'amplifier la réalisation de ses métiers et d'autre part, de faire émerger l'innovation tout en assimilant les réformes et en menant les changements liés à l'évolution de la structure organisationnelle.

Pour ce faire, il a fallu implémenter de nouveaux modes de fonctionnement tout en assurant la continuité des services.

Cette année 2018 fut donc riche de changements et de nouveautés pour les collaborateurs d'urban.brussels qui ont vu leur administration évoluer de tous les côtés.

En effet, si les résultats sont impressionnantes en termes de recrutement et de modification du cadre de travail, ils le sont également en termes de logistique, de services mis sur pied, de renforcement des équipes, ou encore au niveau de la migration et de la création de la nouvelle infrastructure IT.

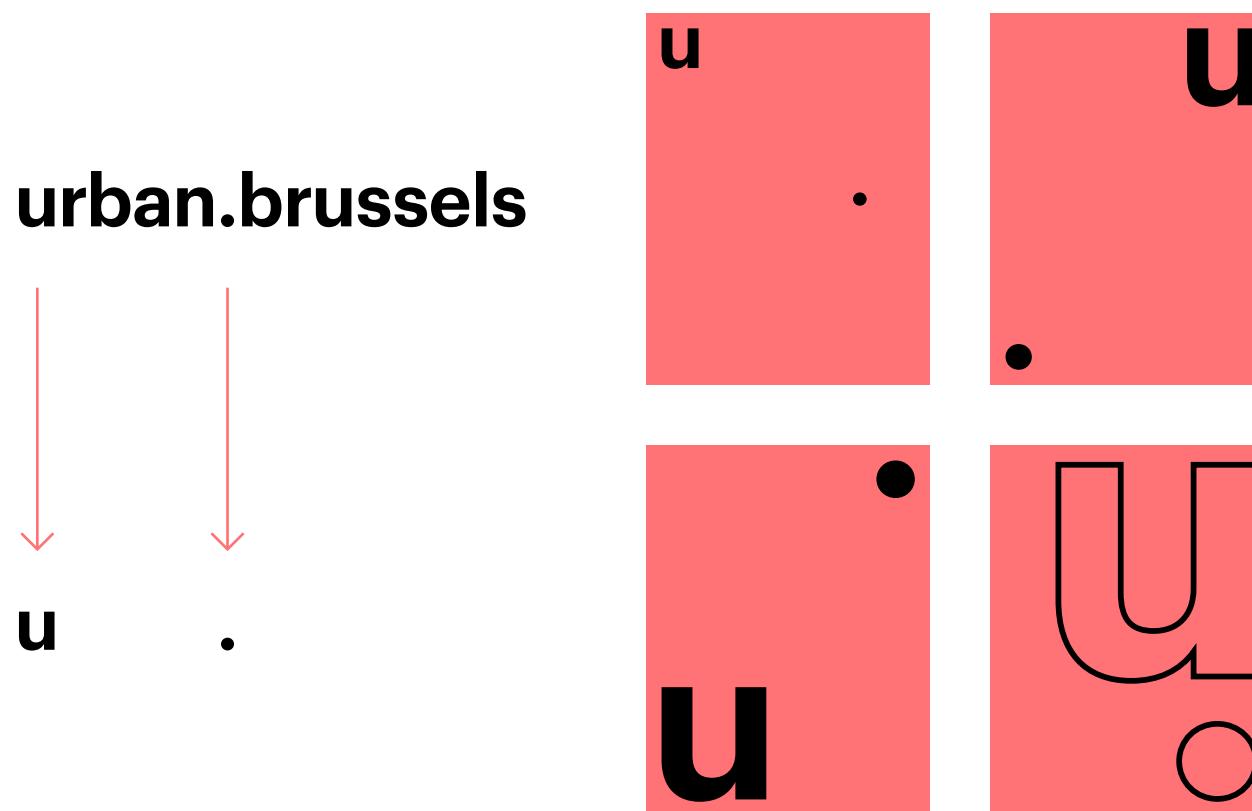
Ce rapport annuel est l'occasion de faire le point sur ces grandes modifications opérées par urban.brussels qui auront toutes un impact sur son futur, sur son organisation interne et sur son service au public.

Une nouvelle dénomination, un nouveau logo

Une des grandes réalisations pour mettre sur pied cette nouvelle administration a été de s'atteler à la création de sa nouvelle identité visuelle. De cette façon, l'administration a dévoilé son nouveau logo et son nouveau nom: urban.brussels. Cette nouvelle dénomination usuelle fait référence aux métiers du service public, centrés autour de la ville, avec un nouveau nom unilingue «urban» facile à comprendre.

Afin de donner plus d'impact au nouveau nom de cette administration, une agence de graphisme et de communication a mis au point un signe visuel fort: le «u». Cet élément graphique, aussi simple qu'efficace, résumant à lui seul tout urban.brussels, doit permettre au grand public d'identifier l'administration d'un simple regard sur toutes les brochures, publications ou pages Internet, en étant utilisé de manière fonctionnelle dans de nombreuses applications et en étant efficace aussi bien en petit comme en grand.

Cette nouvelle identité reflète le dynamisme de l'administration en lien avec ses métiers. Cette identité est également propice à permettre la déclinaison de ces derniers et ainsi constituer le nouvel ADN d'urban.brussels.



Un déménagement, une nouvelle adresse au Mont des Arts

Une autre grande réalisation destinée à améliorer l'image de l'administration a été la négociation et le choix d'un nouveau bâtiment pour loger urban.brussels.

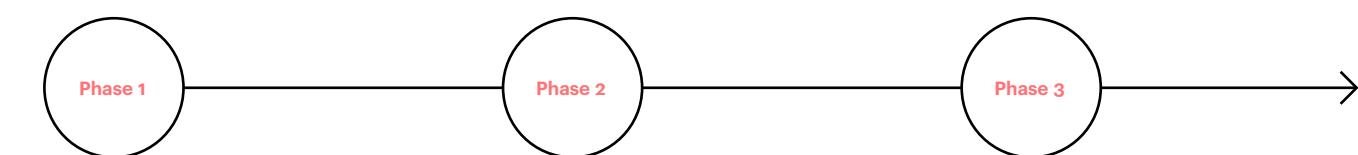
urban.brussels a donc déménagé en novembre 2018 dans le bâtiment Arcadia, au Mont des Arts, un lieu emblématique et plus facilement accessible au public.

Ce bâtiment est désormais la première image qu'urban.brussels renvoie vers l'extérieur. Il représente ses valeurs d'orientation client et de qualité du service public et reflète une administration dynamique et moderne. De par son environnement et son expression, il est également davantage aligné avec les missions qui lui sont confiées. Il propose un espace convivial au profit du bien-être et de l'épanouissement au travail et bénéficie d'une position centrale.

Cette localisation permet donc de faire du siège de l'administration un lieu d'ouverture vers le public (Centre de Documentation, guichets primés, guichets d'informations, guichets de dépôts de demandes de permis, laboratoire d'archéologie, salles de réunion, etc.) et une vitrine permanente des actions menées.

D'un point de vue pratique, le déménagement vers Arcadia s'est réalisé en trois phases, sur une durée d'un mois, afin de permettre au mieux la continuité des services.

C'est le nouveau département Facilities, au sein de la nouvelle Direction Personnel et Organisation, qui a organisé le déménagement et qui l'a mené avec succès.



Matériel IT, dossiers en cours et affaires personnelles des collaborateurs
Coût: **45.000€**
4.600 cartons
2.300 mètres linéaires de rangement

Archives dynamiques:
2.900 mètres linéaires
Coût: **51.000€**
Centre de Documentation:
1.100 mètres linéaires

Matériel du laboratoire d'archéologie
Coût: **12.000€**
Collection précieuse:
500 cartons

Un nouveau site portail urban.brussels

urban.brussels a également mis en place la création d'un nouveau site portail, une nouvelle porte d'accès web vers les sites métiers.

Ce projet continuera en 2019 avec l'évolution du site portail vers un site web unique reprenant la totalité des informations d'urban.brussels par la fusion des sites existants. Ce regroupement sera conçu comme un outil de simplification administrative à part entière, avec une superposition de guichets virtuels qui fourniront des informations générales, un accès à la réglementation et aux formulaires ainsi que des informations liées aux différents types de dossiers (permis, biens classés, inventaires, etc.).

Le saviez-vous?

En 2018, le site portail et ses sites métiers ont générés:

Portail de l'administration

18.489

visiteurs

<http://quartiers.brussels>

9.000

visiteurs

<http://urbanisme.brussels>

170.485

visiteurs

<http://patrimoine.brussels>

53.540

visiteurs

Le site de l'inventaire du patrimoine architectural
<http://irismonument.be>

344.103

visiteurs

Soit un total de près

600.000

visiteurs

sans compter les sites satellites.



Le plan stratégique d'urban.brussels

Mettre en place urban.brussels a également demandé de disposer d'un document de vision accompagnant la création, le lancement et la gestion de cette nouvelle administration. Il s'agit du plan stratégique 2018 – 2022 d'urban.brussels, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le Gouvernement bruxellois et qui répond au cadre politique et stratégique repris dans la Déclaration de politique régionale 2014-2019.

Ce plan a pour ambition que cette nouvelle administration apporte des réponses, des solutions et des services aux attentes du citoyen ainsi qu'une vision claire de la mission régionale en ce qui concerne l'urbanisme de notre territoire, la rénovation urbaine de nos quartiers et la défense de notre patrimoine immobilier et mobilier.

LE PLAN STRATÉGIQUE SE DÉCLINE EN 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1

Objectif stratégique 1
Agir de manière proactive au développement harmonieux de la Région et à la qualité du cadre de vie

Cet objectif vise notamment à élaborer, adapter et analyser le cadre légal en fonction des objectifs et besoins du développement, à définir et élaborer la vision stratégique de mise en œuvre des métiers et de leurs impacts et à appliquer et activer les missions et outils d'urban.brussels de manière proactive.

2

Objectif stratégique 2
Garantir un service public efficient et un accompagnement de qualité à chaque usager/citoyen

Ce deuxième objectif a pour ambition d'appliquer et de mettre en œuvre les missions en respectant les délais légaux et réglementaires, d'harmoniser et de simplifier le parcours du citoyen dans l'accès aux services rendus, d'informer et de rendre accessibles les procédures et services d'urban.brussels et de fournir conseil et assistance aux usagers/citoyens.

3

Objectif stratégique 3
Constituer un centre de référence et d'expertise dans ses métiers

Ce troisième point a pour objectif d'harmoniser les décisions de l'administration et de fixer des lignes directrices cohérentes dans la gestion des demandes et autorisations, d'analyser et de monitorer l'exercice de ses métiers, de disposer de statistiques utiles en fonction des enjeux par métier, d'assurer l'expertise dans la connaissance des métiers ainsi que d'anticiper leur évolution.

4

Objectif stratégique 4
Positionner, valoriser et innover les métiers d'urban.brussels

Ce quatrième objectif a pour but de déterminer et d'amplifier la représentation d'urban.brussels au niveau national et international, de réaliser la promotion et la sensibilisation de ses métiers, d'établir une politique de documentation et d'archivage de ces derniers, d'innover et de benchmarker dans l'exercice de ses métiers.

5

Objectif stratégique 5
Renforcer les coopérations avec les partenaires publics et créer des échanges avec le secteur privé

Celui-ci ambitionne d'établir les modèles de concertation et les protocoles de collaboration avec les partenaires, d'organiser les relations Région-communes dans les domaines de compétence d'urban.brussels et de créer des plateformes d'échanges et d'évolution avec le public et le privé.

6

Objectif stratégique 6
Améliorer la performance des outils informatiques et réaliser l'avancement technologique

Ce sixième point vise à établir le schéma directeur et les conditions d'émergence d'une performance IT, à améliorer l'efficacité et l'efficience des outils IT, à augmenter l'accessibilité aux dossiers et aux informations en continu aux citoyens, à piloter le projet de gestion électronique des documents et à initier la transition numérique.

7

Objectif stratégique 7
Développer une organisation et une gouvernance efficace et exemplaire en vue d'améliorer la performance

Cet objectif cherche à encadrer la mise en place d'urban.brussels et à fixer son cadre organisationnel et humain, à établir et harmoniser les outils de gouvernance et de contrôle interne en lien avec les processus de travail, à élaborer et faire respecter les engagements et les valeurs d'urban.brussels à travers tous les documents ou actes l'engageant et à construire la transversalité entre services et métiers vers la maturité de l'organisation.

8

Objectif stratégique 8
Assurer une chaîne de responsabilité dans la gestion des missions et du budget

Celui-ci a pour but d'établir la double délégation de signature, de responsabiliser le middle management, de mettre en place une culture de gestion par projets, de développer une culture budgétaire et une excellence dans la gestion financière et budgétaire et de gérer les comptes et les fonds à disposition avec efficience et de manière adaptée aux enjeux.

9

Objectif stratégique 9
Investir dans le bien-être au travail et valoriser les compétences

Ce neuvième objectif ambitionne d'établir une stratégie RH en lien avec le plan et les objectifs stratégiques, d'agir en vue d'assurer le bien-être et l'épanouissement des collaborateurs au travail, de mettre en place un plan de développement des compétences par métier, d'établir un plan de communication interne en coordination avec le plan de communication global et de cultiver la culture de la reconnaissance.

10

Objectif stratégique 10
Promouvoir et assurer le respect de l'éthique et des valeurs fondamentales

Enfin, ce dernier objectif vise à établir la charte des valeurs, à mettre en place un plan d'actions et de déploiement, à implémenter la politique de diversité au sein d'urban.brussels ainsi qu'à respecter et faire respecter la dimension de genre.

La création de la nouvelle structure budgétaire

Outre la mise en place d'urban.brussels, l'élaboration de son identité visuelle, son déménagement, les nombreux recrutements et la création du nouvel organigramme, un autre chantier important a porté sur une gestion exemplaire et responsable du budget.

La première nécessité a été de déterminer le budget d'urban.brussels et, en particulier, son budget de fonctionnement.

Jusqu'en 2018, le budget d'urban.brussels se trouvait éparpillé dans différentes missions (mission 26 et une partie de mission 27) ainsi qu'englobé dans les crédits de fonctionnement des missions 3 et 4 du budget régional. Par souci de transparence et de simplification, urban.brussels a obtenu de pouvoir créer, pour le budget 2019, une nouvelle mission du budget régional.

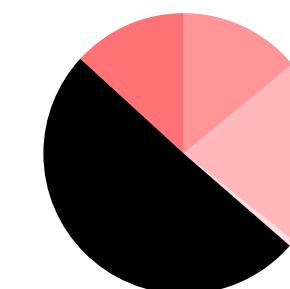
La mission 33 du budget régional réunit désormais toutes les allocations budgétaires utilisées et gérées par urban.brussels et est organisée au travers de cinq programmes :

1. Gestion personnel et organisation
2. Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial
3. Études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)
4. Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine
5. Politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

Ce budget laisse désormais clairement apparaître les coûts de fonctionnement de la structure (programme 1), les budgets liés aux partenaires sur lesquels urban.brussels exerce un contrôle (programme 2) ainsi que les budgets liés aux développements des métiers propres d'urban.brussels (programmes 3 à 5). De plus, urban.brussels a instauré la réalisation de rapport trimestriel quant à l'utilisation des crédits, ce qui permet d'améliorer le taux d'engagement et de liquidation des crédits budgétaires.

Répartition du budget d'engagement 2019

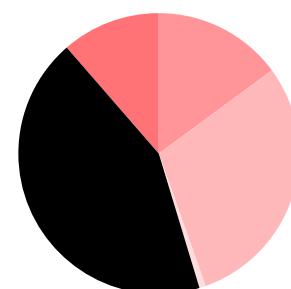
23.137.000



24.379.000

Répartition du budget de liquidation 2019

18.542.000



24.379.000

88.094.000 1.238.000 38.165.000

71.061.000 1.158.000 48.718.000

Gestion personnel et organisation

Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial

Études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le CoBAT

Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine

Politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

La réorganisation de la Direction de l'Urbanisme

L'année 2018 a également été marquée par la réorganisation de la Direction de l'Urbanisme (DU), menée avec une approche « bottom up », qui a permis d'aboutir à un nouvel organigramme ainsi qu'à un référentiel des métiers adapté, notamment pour tenir compte du nouveau CoBAT.

La DU s'organise à présent autour de six départements. Désormais, trois départements sont en charge des bâtiments correspondant à des secteurs géographiques de la Région, un département est dévolu exclusivement aux espaces publics (voies et espaces verts) et un autre est affecté au « staff de support » spécifique à la Direction de l'Urbanisme. Un nouveau département « Transversal & Qualité » vient compléter le dispositif. Il s'attache particulièrement aux aspects transversaux des matières gérées par la DU tels que les études et rapports d'incidences, les charges d'urbanisme, etc. Il a également pour mission le contrôle qualité des dossiers, en particulier pour les projets mixtes et les permis uniques. Ce département veillera à la mise en place d'une jurisprudence au sein de la DU qui doit aboutir à des lignes de conduite destinées à garantir l'harmonisation et la cohérence des interprétations des différents secteurs. Par ailleurs, ce département se chargera du soutien et de la coordination technique avec les communes et les administrations partenaires d'[urban.brussels](#) telles que Bruxelles Environnement et perspective.brussels.

EN OUTRE, LA DIRECTION DE L'URBANISME A VU DIFFÉRENTES ACTIONS SE METTRE EN PLACE EN 2018 POUR ABORDER 2019:

- La participation à l'élaboration des projets d'arrêtés relatifs aux dispenses de permis « de minime importance » et permis à durée limitée. Ces deux arrêtés ont fait l'objet d'un important travail de refonte en concertation avec les principaux partenaires. Ces arrêtés ont pour objectif de participer à la simplification du parcours des usagers et seront soumis au Gouvernement en 2019.
- La mise en place de réunions hebdomadaires au sein de la DU en collaboration avec la Direction du Patrimoine culturel, afin de dégager les prises de position régionales de manière collégiale et de porter une position régionale concertée.
- La mise en place d'un comité stratégique avec les coordinateurs des nouveaux départements de la DU afin d'aborder les dossiers sensibles et d'assurer la collégialité des positions prises dans l'instruction des demandes de permis ainsi que la tenue d'une position régionale quel que soit le gestionnaire de dossier. Il s'agit là d'un aspect fondamental de l'installation d'une légitime confiance dans l'administration.

La création de la nouvelle infrastructure IT

La création d'[urban.brussels](#) a également abouti à la nécessaire mise en place d'une nouvelle infrastructure IT, à la réalisation de la migration vers cette nouvelle infrastructure ainsi qu'à la mise sur pied d'une cellule IT spécifique à [urban.brussels](#).

Cette nouvelle cellule IT, au sein du nouveau département transversal « Appui et Coordination », comprend le helpdesk dédié aux collaborateurs ainsi que le suivi de projets informatiques. L'accompagnement des utilisateurs au déménagement IT et aux changements afférents a été un point d'attention majeur pour cette année 2018.

[urban.brussels](#) a également réalisé une mission d'architecture d'entreprise en vue de définir la stratégie IT et de voir émerger un schéma directeur informatique. Cette stratégie IT a pour but de répondre de façon structurelle aux besoins de l'administration en matière de systèmes d'information pour la période 2019-2022.

En 2019, ce schéma directeur IT verra le jour pour déterminer les grandes directions à prendre pour venir supporter les différents métiers d'[urban.brussels](#). L'idée d'un portail citoyen voit actuellement le jour. L'accent devrait être mis sur une expérience utilisateur optimale, fédérant les outils mis à disposition des citoyens (introduction de demandes de permis en ligne, suivi de dossiers, demandes de primes, informations générales sur les projets en cours, etc.).

En parallèle, des projets d'optimisation interne seront également entrepris pour rendre l'administration plus efficace dans ses fondamentaux : flux internes et externes, gouvernance de l'information, reporting et statistiques facilités, etc.

En pratique pour 2019

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">— 7 ETP (équivalent temps plein) en charge de l'IT, dont 2 chefs de projets (1 nouveau en 2019) dédiés au suivi de projets de modernisation et de digitalisation d'urban.brussels.— Lancement d'ISApplic, logiciel de suivi des signalements, infractions et sanctions administratives liées pour le département Inspection et Sanctions administratives.— Lancement de Monuments V2, ou au moins d'une partie: refonte de l'application de gestion du patrimoine utilisée par la Direction du Patrimoine culturel pour son cœur de métier.— Mise en place d'un schéma directeur IT avec une vision 2022 d'un portail citoyen pour les matières liées à urban.brussels. | <ul style="list-style-type: none">— Lancement de « POC » (« Proof of concepts ») pour tester les hypothèses et scénarios de la mission d'architecture d'entreprise.— Lancement d'une plateforme de partage documentaire et d'édition collaborative pour le département Conseil et Recours ainsi que d'autres services. L'objectif est de partager des documents avec des partenaires externes et d'en assurer le suivi.— Développement des connaissances statistiques dans les domaines de compétences d'urban.brussels.— Développement d'un outil de gestion des études et rapports d'incidences permettant de publier en ligne les évaluations d'incidences environnementales des | <ul style="list-style-type: none">projets et ainsi d'assurer les informations utiles aux citoyens.Refonte de la page de suivi en ligne des permis en vue d'une intégration au portail urban.brussels.Création de rapports automatisés permettant de repérer les manques et incohérences des données textuelles et spatiales encodées dans NOVA.Réalisation d'un vadémécum pour l'harmonisation de l'encodage des données à l'usage des agents communaux et régionaux.Mise en œuvre d'une plateforme de suivi des correspondances (« indicateur »): courrier, e-mail, formulaires web, etc. |
|--|--|--|

2018 — Une année de préparation et de transition

- Prise de connaissance de l'organisation, de ses missions et de ses métiers et analyse de l'existant: applications, données, flux, systèmes d'information, etc.
- Préparation et mise en place d'une nouvelle infrastructure pour [urban.brussels](#).
- Projet de déménagement et de migration vers cette nouvelle infrastructure.
- Accompagnement des utilisateurs au déménagement IT et aux changements afférents.
- Mise en place d'une nouvelle cellule IT spécifique pour [urban.brussels](#): helpdesk et suivi de projets.
- Suivi de projets existants: développement de l'application « Réno-façade », l'intranet, HSA, NOVA 5.
- Émergence de données statistiques et de monitoring. Un data manager a été désigné au sein d'[urban.brussels](#) en vue de la gestion des données, ce qui a permis de réaliser les projets suivants:
 - le lancement de la gestion des échéances du nouveau CoBAT;
 - le lancement d'un nouveau programme de gestion de la mairie des bureaux (pour l'application des PRAS – Plan Régional d'Affectation du Sol);
 - le lancement de la spatialisation des rapports Business Object qui permet la génération automatique d'attributs spatiaux complémentaires relatifs aux données NOVA pour enrichir les rapports de Business Intelligence.

Le renforcement des juristes au sein de la Direction des Affaires juridiques

Dans la continuité du plan de recrutement mis en place afin de compléter le nouvel organigramme, urban.brussels a vu, fin 2018, son département Conseil et Recours renforcé par de nouveaux talents afin de fournir un service public efficient et un accompagnement juridique de qualité à la prise de décision et à la définition des lignes directrices dans l'application des textes législatifs et réglementaires. Le maintien à jour de la jurisprudence vise par ailleurs à assurer la nécessaire égalité de traitement dans les dossiers, égalité qui constitue l'un des principes fondamentaux du service public.

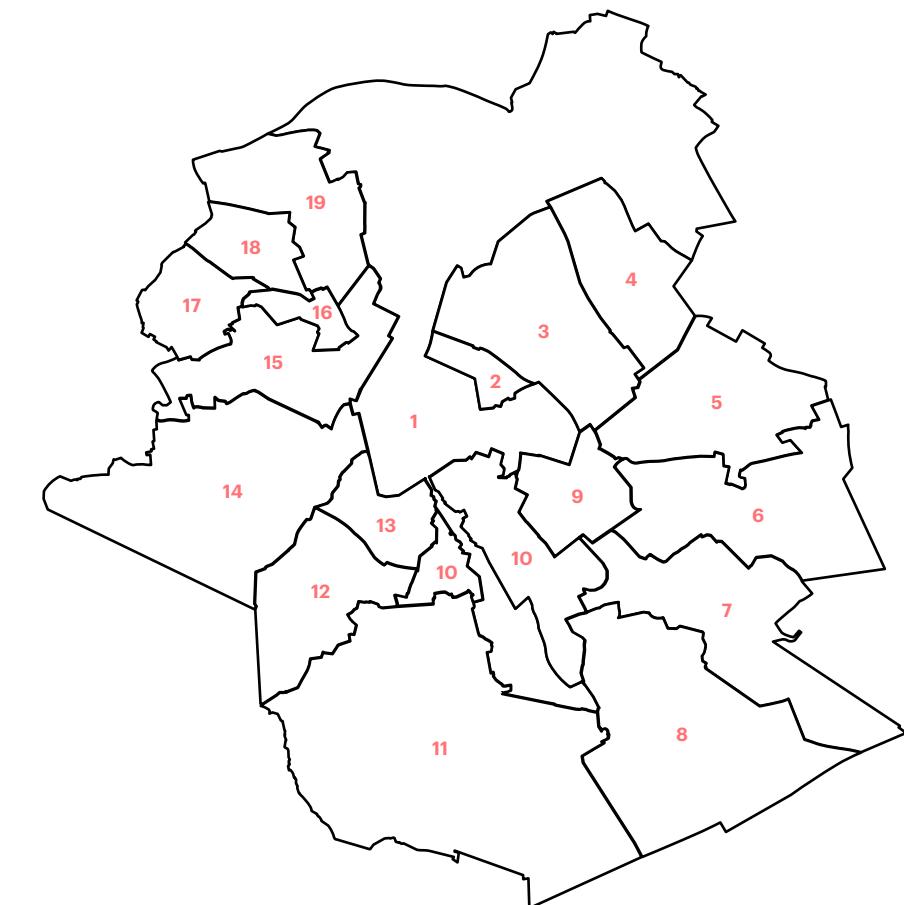
SUITE À CE RENFORCEMENT, LA DAJ A NOTAMMENT PU MENER LES ACTIONS SUIVANTES:

- À l'ère de la réforme du CoBAT, le département Conseil et Recours renforcé a débuté, en 2018, l'adaptation des outils réglementaires en coordonnant la mission de rédaction des arrêtés d'exécution.
- Le département a également accompagné le Gouvernement dans la réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).
- Le département agrandi vise aussi au traitement des recours, introduits au niveau du Gouvernement, sans cesse croissants et contribue à une défense efficace des intérêts de la Région au niveau du suivi du contentieux auprès du Conseil d'Etat.
- L'évolution du département Conseil et Recours, provenant de la scission de Bruxelles Développement Urbain, vers un département aux compétences juridiques plus larges permettant de diversifier les tâches des juristes tout en déployant leurs expertises vers de nouvelles missions indispensables à mener (réformes réglementaires, avis juridiques, etc.).

Le saviez-vous ?

En termes d'infractions et de sanctions administratives, les tendances traditionnelles sont en grande partie confirmées en 2018.

Le Parquet assure le suivi de moins de 10 % de toutes les infractions enregistrées et continue à donner la priorité aux dossiers liés à un accroissement non autorisé du nombre de logements, du volume bâti et aux changements d'affectation pour devenir un lieu de culte.



COMMUNE	PV en 2018	Suivi par le parquet	Nombre de décisions de sanctions administratives (SA)	Montant transféré
1 BRUXELLES	41 PV	—	56 décisions	34.270,98 €
6 WOLUWE-SAINT-PIERRE	9 PV	—	3 décisions	2.890,00 €
11 UCCLÉ	22 PV	—	21 décisions	6.280,47 €
16 KOEKELBERG	0 PV	—	0 décision	527,00 €
2 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	5 PV	—	4 décisions	1.751,00 €
7 AUDERGHEM	16 PV	—	5 décisions	923,10 €
12 FOREST	5 PV	1 suivi	6 décisions	3.485,00 €
17 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	9 PV	—	0 décision	0,00 €
3 SCHAERBEEK	32 PV	—	37 décisions	8.123,45 €
8 WATERMAEL-BOITSFORT	1 PV	—	1 décision	0,00 €
13 SAINT-GILLES	53 PV	—	35 décisions	12.446,55 €
18 GANSHOREN	3 PV	—	6 décisions	6.378,06 €
4 EVERE	5 PV	—	2 décisions	280,50 €
9 ETTERBEEK	6 PV	—	4 décisions	3.079,55 €
14 ANDERLECHT	42 PV	9 suivis	39 décisions	17.890,75 €
5 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	8 PV	—	5 décisions	1.062,50 €
10 IXELLES	20 PV	2 suivis	11 décisions	11.198,41 €
15 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21 PV	—	16 décisions	6.729,86 €
→ TOTAUX	311 PV en 2018	29 suivis par le parquet	255 décisions SA	118.758,78 € transférés

III. Résumé des chiffres-clés 2018



47	258	travailleurs	63% femmes	37% hommes
nouveaux collaborateurs				
79% francophones	Cadre prévu au plan de personnel:			
21% néerlandophones	286		83	
	collaborateurs		formations professionnelles volontaires	
Taux de remplissage:	DÉMÉNAGEMENT	1 mois 5.100 cartons 6.300 mètres linéaires	PRÈS DE 600.000	
90%		visiteurs sur les sites web principaux		
30	publications	URBANISME	5.620 demandes de permis d'urbanisme traitées:	
7	urban.lunch	permis communaux	18	
		86% permis régionaux	14% nouveaux biens protégés	

CHANTIERS SUIVIS	96	sur bâtis protégés	38	CRMS
	±30	sur sites protégés		
LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE		chantiers archéologiques menés		
37.790.496€ subsidies liquidés	CQD	3.177.051€	CQD	Adjudications approuvées:
		subsidies réservés pour la 8 ^e série 42.375.000 €		
			62 logements	37 logements
			6 infrastructures de quartier	6 infrastructures de quartier
			3 crèches	et plusieurs chantiers d'espaces publics
				dont une crèche, une halte- garderie et plusieurs chantiers d'aménagement d'espaces publics
CRU	PDV AXE 1	2.166.748€	PDV AXE 2	
		5 logements réceptionnés Adjudications approuvées: 20 logements pour un montant total de		Subsides liquidés pour les dépenses relatives au personnel et fonctionnement
				5.380.663€
		subsidies liquidés pour deux acquisitions		
PRIMES	SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DU MILIEU ASSOCIATIF			
Rénovation de l'habitat	Embellissement des façades			
1.485 dossiers	421 dossiers	subside de 1.330.000 € aux 9 associations du Réseau Habitat	subside de 1.024.018 € à Homegrade pour sa mission d'information en matière de Rénovation urbaine	
PRÉEMPTION				
				235
				ventes effectuées, soit un dédoublement des ventes de 2017

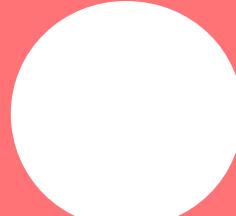
IV. Les actualités 2018



Mont des Arts, Arcadia - urban.brussels, 2019
Stijn Bollaert © urban.brussels

Outre l'année intense vécue par urban.brussels en termes d'organisation interne, cette administration a également vécu de nombreuses actualités liées à ses différentes matières.

Permis d'urbanisme, actions mises en place pour l'année européenne du patrimoine, nouveautés des Contrats de Quartiers Durables et des Contrats de Rénovation Urbaine, réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et bien d'autres encore, urban.brussels a éprouvé de nombreux projets et mis en place diverses actions pour les mener à bien.



Quelques permis emblématiques

urban.brussels a travaillé sur de nombreux permis durant cette année 2018, dont certains emblématiques en termes d'espaces publics et de lieux phares bruxellois. Retenons notamment le permis visant à modifier la Gare Maritime et la zone C du site Tour & Taxis, le permis se référant à la reconversion de la Bourse en centre d'expérience de la bière belge ainsi que le permis se rapportant à la transformation et au réaménagement de la station Albert à Forest.



La Bourse, boulevard Anspach, Bruxelles. Architectes: Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Etudes en Architectures Urbaines - Popoff © Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Etudes en Architectures Urbaines - Popoff

BOURSE «BELGIAN BEER PALACE»

Le permis concernant la Bourse vise à reconvertis le bâtiment en centre d'expérience de la bière belge, s'inscrivant ainsi dans une volonté de redonner vie à ce bâtiment emblématique de l'architecte Suys, scandant le boulevard Anspach. L'intention est la mise en scène d'une «rue intérieure piétonne» traversant le bâtiment au départ de l'angle des rues Tabora et de la Bourse pour relier le nouveau piétonnier de Bruxelles via la nef centrale.

Cette rue piétonne sera également le lieu d'échanges et d'événements multiculturels à destination du public, agrémentée de fonctions de type Horeca complémentaires à celles déjà présentes dans la Zone Grand-Place UNESCO.

Les principales modifications architecturales de cet immeuble patrimonial portent sur la création de nouvelles entrées dans le soubassement, plus particulièrement sur

l'angle face à l'église Saint-Nicolas ainsi que la pose d'une structure légère métallique ajourée, en recul des plans de façade, abritant un skybar et rendant la toiture plate accessible au public.

Les interventions intérieures comportent la restauration et la restitution des décors d'origine de certaines pièces remarquables, accompagnées d'interventions ponctuelles plus contemporaines comme l'intégration d'une œuvre d'art en mosaïque et granito au sol de la grande nef du 1^{er} étage.

STATION DE MÉTRO ALBERT

Le projet «Albert» a pour objectif de transformer et de réaménager la station Albert qui accueille plusieurs lignes de trams.



Gare Maritime à Tour & Taxis, Bruxelles. Architectes: Neutelings Riedijk Architects © Neutelings Riedijk Architects

TOUR & TAXIS

Le permis du site Tour & Taxis vise deux points principaux:

1. La modification de la Gare Maritime qui consiste à rénover et modifier les façades, supprimer le parking souterrain, modifier le programme d'affectation,

La transformation de la station Albert s'inscrit aussi dans le contexte global de

développement du transport public de l'axe nord-sud qui prévoit de transformer cet axe en une ligne de métro jusqu'au nord de Bruxelles avec de nouvelles stations.

Dans la continuité du permis du projet «Albert» notifié le 26 juillet 2018, diverses demandes de permis relatifs à cet axe de transport public à développer sont actuellement en cours d'instruction.

Le projet de la station Albert permet de répondre aux défis liés à l'évolution urbaine et à la demande de mobilité, il rénove de manière profonde une infrastructure vieillissante en la rendant accessible à tous et il améliore sensiblement le confort des voyageurs au sein du transport public.

modifier les aménagements intérieurs et modifier les abords le long de la façade est-sud-est.

2. La modification de la zone C du site Tour & Taxis qui vise à construire six immeubles de logements abritant 271 appartements, quelques bureaux destinés à des professions libérales et des commerces au rez-de-chaussée. Elle vise également à construire un immeuble affecté en résidence-services pour 80 appartements, construire une maison de repos médicalisée de 197 chambres disposant d'un parking souterrain de 15 emplacements, modifier légèrement le parking souterrain, supprimer les immeubles prévus initialement dans la zone intitulée M3 en vue de les remplacer par un parking temporaire à l'air libre de 173 emplacements et modifier la voirie implantée sur la zone C reliant la rue Picard au parc ainsi que les abords des différents immeubles concernés.

Tour & Taxis — En termes de chiffres, le permis d'urbanisme délivré cette année autorise la création de:

34.676 m² de logement
19.892 m² de bureau
14.617 m² d'activités de production de biens immatériels
25.947 m² de commerce
20.332 m² d'équipement d'intérêt collectif

Soit un total de

115.464 m²

Année européenne du patrimoine culturel

Une des missions de cette Année européenne du patrimoine culturel a été d'encourager le public à découvrir le patrimoine culturel de l'Europe, mais également à l'amener à l'apprécier. Elle a aussi eu comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à un espace européen commun en mettant en place une série d'initiatives et de manifestations dans toute l'Europe auxquelles les citoyens pouvaient prendre part de façon plus active.

Dans ce cadre, urban.brussels a mené diverses actions tout au long de l'année 2018 avec un programme riche et varié: évènements, concours, expositions et bien d'autres actions, toutes destinées à un large public. urban.brussels a également permis à différents acteurs du patrimoine de venir étoffer son programme par le biais d'un appel à projets et d'un système d'auto-labelisation.

REVENONS SUR QUELQUES ACTIONS MENÉES PAR URBAN.BRUSSELS:

CONCOURS PHOTOS



Parc Élisabeth, Koekelberg/Ganshoren B. Boar © urban.brussels



Jeanine Lombaers, résidence «Aux Ursulines», place de la Chapelle, Bruxelles F. Dubois © urban.brussels



ZOOM SUR LE PATRIMOINE

Un projet de niveau national, suggéré par la Région de Bruxelles-Capitale, a connu également un beau succès: le concours photo citoyen national «Zoom sur le patrimoine». Les clichés pouvaient représenter tous les types de patrimoines: immobilier, mobilier et immatériel. Un jury national a sélectionné 40 lauréats parmi les photographies retenues par les différentes entités

fédérées. Ils furent proclamés le 21 septembre 2018 aux Halles Saint-Géry en présence des autorités. À Bruxelles, les clichés lauréats ont été exposés aux Halles Saint-Géry et publiés dans la revue «Bruxelles Patrimoines» n° 29.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les Journées du Patrimoine (JDP) se déroulent chaque année pendant deux jours, le troisième week-end de septembre. Rendez-vous annuel européen de plusieurs millions de visiteurs, elles rapprochent et sensibilisent les habitants au patrimoine de leur région et permettent au public de découvrir leur environnement quotidien et des lieux inaccessibles ou difficilement accessibles habituellement.

LE PATRIMOINE C'EST NOUS!

Les JDP des 15 et 16 septembre 2018 ont été organisées sur base de l'appel à projets « Le patrimoine c'est nous! », invitant les citoyens à faire découvrir le patrimoine auquel ils sont attachés à leur manière, originale, différente, conviviale, etc. Plus d'une centaine de projets sont parvenus à [urban.brussels](#)! Le jury en a sélectionné 95, très variés. L'édition 2018 des JDP a donc parfaitement répondu à l'objectif de participation citoyenne. Le programme a permis de renouveler le regard sur le patrimoine bruxellois grâce à la grande variété des visites, à l'originalité de certaines animations, à l'ouverture de lieux inédits, etc. Plusieurs milliers de visites ont été dénombrées et l'ensemble des projets, situés sur les 19 communes, ont attiré de nombreux visiteurs. Mais ce sont surtout plus de 200 partenaires (privés, collectifs, comités de quartier, associations sans but lucratif, associations professionnelles de guidage, administrations communales ou régionales, académies, artisans, artistes, bibliothèques, musées, théâtres, maisons d'édition, etc.) qui se sont mobilisés toute l'année pour proposer une action pendant les Journées du Patrimoine.

Une démarche participative pour 2019

Pour 2019, les Journées du Patrimoine renoueront avec le principe d'une thématique de référence. L'option sera néanmoins laissée aux citoyens et associations de proposer des

EXPOSITIONS



Petites tasses en porcelaine, datant du début du 18^e siècle, découvertes lors de fouilles archéologiques dans l'ancien couvent des Pauvres Claires, rue de Laeken, Bruxelles - Chine, Jingdezhen, période Kangxi. Vitrine archéologique «Venus d'ailleurs / Uit andere oorden», 2018 © [urban.brussels](#)



© [classesdupatrimoine.brussels](#)

LE PATRIMOINE? UN JEU D'ENFANT!

Afin de toucher particulièrement le public jeune et le public scolaire, les Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté ont développé un concept d'exposition comme support pédagogique de la découverte du patrimoine bruxellois. L'exposition «Le Patrimoine? Un jeu d'enfant!», présentée de septembre à novembre aux Halles-Saint-Géry, a connu un grand succès auprès des écoles et des familles. Depuis, une grande partie de l'exposition a intégré le circuit permanent de l'exposition «experience. brussels» au BIP (Bruxelles Info Place), où elle permet une approche plus pédagogique et didactique de notre patrimoine.

VENUS D'AILLEURS / UIT ANDERE OORDEN

Deux nouvelles vitrines thématiques aux Halles-Saint-Géry!

En septembre 2018, la grande vitrine archéologique au rez-de-chaussée des Halles-Saint-Géry a été installée suivant la thématique «Venus d'ailleurs / Uit andere oorden», qui met en évidence les nombreuses contributions et influences internationales à notre patrimoine archéologique bruxellois. De nombreux objets, issus de fouilles archéologiques, illustrent les liens commerciaux, d'échanges et d'emprunts avec les différentes régions du globe qui ont contribué à faire évoluer notre vie quotidienne.

Une seconde nouvelle vitrine est dédiée aux brasseries qui étaient situées dans le quartier Saint-Géry. Elle présente quelques objets archéologiques des fouilles de brasseries en relation avec la production, les ingrédients et la consommation de la bière.

projets basés sur un partenariat participatif. Ces projets pourront obtenir le label «Le Patrimoine c'est nous!». L'initiative prise à l'occasion de l'Année européenne du

Quelques chiffres pour les Journées du Patrimoine 2018

+ de 200

partenaires

112

personnes déployées dans les différents lieux pour assurer la sécurité et l'accueil

67.000

brochures et 3.300 affiches distribuées et affichées dans tout le pays

3.000

exemplaires imprimés du numéro spécial de la revue «Bruxelles Patrimoines»

+/- 240.000

pages consultées en un mois sur le site web

4.072

élèves du primaire et du secondaire ayant participé aux animations qui leur sont spécialement réservées le lundi suivant les JDP

867

élèves qui ont participé au concours photo européen «EPIM» (Expérience photo internationale des Monuments) organisé chaque année en marge des JDP

Protection du patrimoine d'après-guerre

La Région bruxelloise s'intéresse à la protection du patrimoine d'après-guerre depuis les années 1990. Elle s'était jusqu'à présent principalement focalisée sur les années 1950-1960 et sur des habitations. La protection du patrimoine moderniste, plus particulièrement des années 1960-1970, a pris depuis peu un nouvel élan avec des décisions de protection relative à des complexes de bureaux emblématiques ou d'équipement collectif. Avec le recul du temps, ils sont aujourd'hui pleinement des objets d'histoire. Ils témoignent d'un contexte socio-économique révolu, qui vit l'émergence de nouveaux programmes et l'utilisation de nouveaux matériaux et techniques portés par une foi en l'avenir et le progrès.

Ces immeubles ont connu un premier cycle de vie et, avec l'évolution des normes, doivent pouvoir être adaptés, rénovés en profondeur, voire réaffectés. C'est ce besoin qui motive le choix d'une mesure d'inscription sur la liste de sauvegarde devant permettre une gestion plus souple de ces biens.



Bâtiment CBR
A. de Ville de Goyet © [urban.brussels](#)



Résidence Val des Fleurs, fenêtre en forme de sablier (photo 2017) © [urban.brussels](#)



Campus étudiant de la «Mémé», immeuble de la «Mairie», 2018
Wim Kenis © [urban.brussels](#)

CBR, WATERMAEL-BOITSFORT

En 2016, le Gouvernement entamait la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde des anciens sièges de la Royale Belge et des Cimenteries Belges Réunies (CBR) à Watermael-Boitsfort. Il a définitivement confirmé l'inscription sur la liste de sauvegarde de l'ancien siège CBR le 22 novembre 2018.

VAL DES FLEURS, BERCHEM-SAINTE-AGATHE

En 2018, le Gouvernement a entamé la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde de l'ancien siège du Val des Fleurs à Berchem-Sainte-Agathe, bâtiment conçu par les architectes Aerts et Ramon en 1964-1966.

LA «MÉMÉ», WOLUWE-SAINT-LAMBERT

En 2018, le Gouvernement a entamé la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde de la «Mémé», la zone sociale du campus de la faculté de médecine de l'UCL à Woluwe-Saint-Lambert. Le site protégé comprend les immeubles conçus par l'atelier d'architecture Lucien et Simone Kroll et leurs abords directs ainsi que la station de métro Alma et la promenade de l'Alma. Kroll travaille de 1969 à 1976 à ce complexe unique, salué par la critique de l'époque comme un manifeste d'une nouvelle pratique de l'architecture centrée sur la participation des usagers - ici liée au mouvement étudiant de mai 68. De fait, cette œuvre peut être considérée comme une des premières du post-modernisme à Bruxelles.

La Grand-Place inscrite au patrimoine mondial depuis 20 ans!

Voici 20 ans que la Grand-Place de Bruxelles, joyau du patrimoine belge, a été reconnue patrimoine mondial par l'UNESCO. Parallèlement, la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ont déployé d'importants moyens pour assurer la restauration de cet ensemble architectural exceptionnel et en garantir la conservation pour l'avenir.

Plus de 20 années auront été nécessaires pour redonner de l'éclat à ce joyau dont la flamboyance avait progressivement fait place à la désolation. Piloté par la Ville, ce projet, mené avec un professionnalisme exemplaire, a été accompagné tout au long de son parcours par différents collaborateurs de la Direction du Patrimoine culturel, que ce soit en matière d'accompagnement scientifique, en matière de suivi financier (80 % des travaux de restauration étant subsidiés par la Région) ou dans le rôle d'interface avec les instances de l'UNESCO. Les résultats d'aujourd'hui sont les fruits d'une collaboration efficiente et respectueuse entre la Ville et la Région. Ce résultat exceptionnel se devait d'être magnifié par une mise en lumière tout aussi exceptionnelle.

De profondes réformes législatives ont permis de simplifier la gestion administrative des autorisations, notamment celles relatives à la tenue des évènements sur la place, en les limitant aux seuls évènements de plus de sept jours. Cela a ainsi redonné à la Ville la maîtrise de la gestion événementielle de la place. Parallèlement, les règles d'implantation des terrasses sur la place ont été clarifiées en proposant un modèle standardisé. Il s'agit par ce biais d'assurer que les fonctions sociales de la Grand-Place soient également garanties dans le respect de toutes les dimensions du patrimoine culturel. La reconnaissance de la culture de la bière à l'UNESCO trouve dans les terrasses de la Grand-Place un instrument pour s'exprimer. De la même manière, le dossier d'inscription de l'Ommegang au patrimoine immatériel de l'humanité, récemment introduit auprès de l'UNESCO par la Région, implique la disponibilité et la pérennité du lieu pour accueillir annuellement cette célèbre manifestation.

Si la Région assure la délivrance des autorisations de travaux et l'octroi de subsides, la reconnaissance de la Grand-Place au patrimoine mondial a induit une approche beaucoup plus soutenue de la part des autorités en matière de suivi urbanistique avec notamment le renforcement, dans la zone tampon, des constats d'infractions par le département Inspection et Sanctions administratives de la Direction des Affaires juridiques en collaboration avec les services communaux. Une équipe qui aura réussi à faire cesser bon nombre d'atteintes au patrimoine, mais qui aura surtout permis de débloquer des situations qui semblaient inextricables. Cette attention s'est traduite également dans le suivi spécifique dans la zone UNESCO de toutes les demandes de permis d'urbanisme ayant des incidences environnementales sur le patrimoine, qu'il soit protégé ou non.



A. de Ville de Goyet © urban.brussels

20 ans

de restauration pour redonner de l'éclat à notre Grand-Place

Restauration de 341 maisons des cités-jardins le Logis et Floréal

Les cités-jardins Le Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort, classées depuis 2001, disposent depuis 2014 d'un plan de gestion patrimoniale dont l'objectif est de conserver et de restaurer l'image originelle de cet ensemble classé, «l'unité dans la diversité». Par son entrée en vigueur, le plan de gestion accorde automatiquement une autorisation pour les travaux qui y sont décrits et donne, de ce fait, un accès plus aisés et de manière simplifiée aux subventions pour les travaux de restauration. De plus, il intègre, tout en préservant la valeur patrimoniale de cet ensemble, une série de prescriptions de travaux visant à limiter les déperditions énergétiques grâce à des mesures pérennes d'amélioration des prestations énergétiques. Cet outil signifie une simplification administrative considérable et garantit une rénovation et une adaptation systématique de ces logements.

Une première campagne de restauration d'envergure s'est inscrite dans cette dynamique: le remplacement de l'enveloppe des toitures de 341 maisons de la cité Le Logis. Ce projet a bénéficié d'une subvention accordée par la Région fin 2015 pour un montant de 4.422.457 €. Les travaux se termineront en 2019. Il s'agissait de restaurer et isoler les toitures, les bow-windows, les lucarnes, les auvents et les cheminées.

Un complexe de paroi double isolation composé de laine de roche (entre chevrons) et de polyuréthane (PUR) avec finition en plaques de plâtre (épaisseur totale de l'isolant: 16 cm) a été mis en œuvre. Ce qui permettra aux locataires sociaux de faire d'importantes économies d'énergie, jusqu'à 30 % (valeur isolante de la paroi $U_{max} = 0,2W/m^2k$). Les toitures concernées sont âgées de 50 à 90 ans et présentent depuis longtemps des problèmes de porosité et d'infiltrations.



Hofmann © urban.brussels

Restauration des toitures de 341 maisons pour un montant de 4.422.457 €

Financement des fondations d'utilité publique KANAL et CIVA



A. de Ville de Goyet © urban.brussels

de son importance intrinsèque, ce projet culturel doit favoriser la revitalisation et la redynamisation de ce territoire et permettre de retisser les liens entre les deux rives du Canal. Il doit également contribuer à amplifier l'offre touristique bruxelloise. Pour ce faire, la Région a invité le Centre Pompidou à assurer le commissariat général de la programmation qui sera présentée pendant la phase préliminaire et transitoire de préfiguration. Un concours d'architecture a permis de désigner un auteur de projet pour l'aménagement de cet ambitieux pôle culturel à l'échéance 2023.

Parallèlement, la Fondation CIVA a été constituée en 2016 par l'intégration des activités et du patrimoine de six associations: CIVA, Fonds pour l'architecture, Archives d'Architecture Moderne, Bibliothèque René Pechère, Centre Paul Duvigneaud et Sint-Lukasarchief. La fondation CIVA s'est vue confier une série de missions liées au patrimoine, à l'architecture, au paysage, à l'urbanisme et à l'écosystème urbain en vue de contribuer à la connaissance historique et contemporaine. Le CIVA intégrera KANAL à l'horizon 2022-2023.

urban.brussels finance et opère le contrôle de l'utilisation des moyens budgétaires de diverses institutions telles que **citydev.brussels** (mission de rénovation urbaine), la **SAU** pour ses missions déléguées, **Homegrade**, le **Réseau Habitat**, etc. Ces montants, qui transitent par **urban.brussels**, représentent ± 38 millions d'euros en engagement et nécessitent un contrôle particulier.

Dans ce cadre, **urban.brussels** a été chargé du contrôle financier des deux fondations d'utilité publique que sont **KANAL** et le **CIVA** et met ainsi un pied dans la nouvelle compétence du biculturel.

Par ce biais, **urban.brussels** participe au soutien de l'ambitieux projet KANAL porté par la Région de Bruxelles-Capitale pour conforter la dynamique touristique et culturelle en implantant un pôle culturel dans la zone du Canal, dans le complexe immobilier de l'ancien garage Citroën. Au-delà de son intérêt et

Le saviez-vous ?

La façade démontée de l'ancien hôtel Aubecq de Victor Horta intègre les collections de la Fondation CIVA en vue d'une présentation au public dans le futur pôle culturel KANAL dans le bâtiment Citroën.



Exposition de préfiguration en 2018-2019
© CIVA

La 8^e série des Contrats de Quartiers Durables (CQD)

Après une année consacrée à l'étude des périmètres, la 8^e série des CDQ a démarré au mois d'août 2018 et concerne les quartiers: « **Magritte** » à Jette, « **Wiels-sur-Senne** » à Forest et « **Les Marolles** » à Bruxelles-Ville. Les trois communes ont 50 mois pour mettre en œuvre l'exécution des programmes (mise en place des actions sociétales, acquisitions, marchés publics d'études et de travaux, etc.). Elles bénéficieront de 30 mois complémentaires (2022 – 2025) pour terminer les chantiers.

Chaque programme comprend en moyenne une quarantaine d'opérations et contribuera clairement aux objectifs régionaux d'amélioration du cadre de vie, d'augmentation du nombre de logements publics et répondra aux besoins liés à la croissance démographique de notre Région. D'une part, par la production de 76 logements et de 9 infrastructures de proximité, dont 3 dédiées à la petite enfance et un centre Emploi-Formation et d'autre part, par la mise en place de 53 actions socio-économiques, dont 8 actions d'insertion socio-professionnelles et la création d'un espace commercial. Un budget de 42.375.000€ de subventions régionales a été engagé en 2018. Le montant total des investissements s'élèvera à 46.910.000€ en tenant compte des parts communales.

En 2018, un processus participatif a été mis en place par la commune de Forest dans le périmètre « **Wiels-sur-Senne** » afin de définir les actions socio-économiques. Lors de l'approbation du programme par le Gouvernement, seules les thématiques et leurs enveloppes budgétaires avaient été définies par le bureau d'étude à l'issue du processus. Après cette approbation, la commune a lancé un appel à projets sur base de ces thématiques. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a approuvé, en décembre 2018, l'ensemble des 23 actions socio-économiques, leurs porteurs et projets spécifiques.

Tout comme pour le périmètre « **Magritte** » à Jette, où la commune a misé sur un processus participatif poussé tout au long de la phase d'élaboration du programme pour démarrer sans tarder les 18 projets socio-économiques. La commune a également identifié les opérations qui nécessitaient une intervention rapide. Elle a ainsi donné priorité au lancement d'un marché public portant sur une mission d'auteur de projet relative à la réalisation d'une étude de mobilité et à la requalification des espaces publics du pôle « **A la Charnière** ». Le marché a été attribué fin décembre 2018.

Au sein du périmètre « **Les Marolles** », la ville de Bruxelles a défini la plupart des actions socio-économiques sur base d'un processus participatif particulièrement développé et innovant réalisé par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du programme. Par ailleurs, un budget conséquent de 325.000€ a été consacré aux « **initiatives citoyennes** » afin de soutenir de petites actions locales qui seront proposées et portées par les associations et les habitants du quartier tout au long de la phase d'exécution.

Mission d'évaluation des politiques relatives aux CQ et CQD

A la demande du Gouvernement bruxellois, **urban.brussels** a externalisé une mission d'« évaluation des politiques relatives aux CQ et CQD couvrant la période de janvier 2007 à janvier 2017 ». Celle-ci a été

réalisée par le bureau BDO et a fait l'objet d'un passage au Gouvernement en septembre 2018 et d'une présentation devant la Commission de développement territorial (Parlement bruxellois) au mois de décembre 2018.

Cette évaluation a permis d'identifier les recommandations destinées à orienter l'évolution de la politique de revitalisation urbaine au sein de notre Région.

Le saviez-vous ?

Projets réceptionnés en 2018 dans d'autres Contrats de Quartiers Durables:



CQ « **Parc-Alsemberg** » à Saint-Gilles. Plaine de jeux Ecole 1-2, rue de la Perche 11
Séverin Malaud © [urban.brussels](#)



CQ « **Coteaux-Josaphat** » à Schaerbeek. Ensemble multifonctionnel Van Dyck, rue Van Dyck 13-17. Architecte: Bureau Architecture Engineering Verhaegen Séverin Malaud © [urban.brussels](#)



CQ « **Helmet** » à Schaerbeek – Logements et salle de judo, chaussée d'Helmet 343-347. Architectes: Manger Nielsen Architects + Atelier d'architecture De Vischer et Vincentelli.
Séverin Malaud © [urban.brussels](#)

Le genre dans les salles de sport de quartier

Depuis 1994, 24 salles de sport ont été construites ou rénovées dans le cadre des Contrats de Quartiers Durables. Fin 2017, **urban.brussels** a externalisé une mission d'« évaluation de l'impact en matière de genre des infrastructures sportives de quartier produites dans le cadre des CQD ». En juin 2018, l'étude menée par IDEA Consult a permis d'identifier les éventuelles inégalités hommes-femmes générées par quatre équipements sportifs de quartier et à formuler des recommandations pour la prise en compte du genre dans la conception et la gestion des équipements.

Contrats de Rénovation Urbaine (CRU)

Cinq programmes pour un budget de
110.000.000€

Depuis 2016, la Région a renforcé son dispositif régional de revitalisation urbaine par la création des Contrats de Rénovation Urbaine (CRU).

Entre 2016 et 2017, les cinq périmètres choisis par le Gouvernement ont été mis à l'étude et ont abouti fin 2017 à l'approbation des cinq programmes pour un budget de 110.000.000€ de subsides régionaux.

L'année 2018 a été consacrée au lancement de la phase d'exécution qui s'étalera sur une période de 60 mois (5 ans), à laquelle s'ajoutera un délai de 30 mois supplémentaires consacré à la mise en œuvre et à la finalisation des chantiers.

Dans le cadre du CRU « Avenue du Roi », deux acquisitions ont pu être concrétisées. La première concerne celle du terrain Van Volxem destinée à la réalisation d'un espace vert qui deviendra l'entrée d'un futur parc en proposant un parcours alternatif pour les modes actifs de déplacement, mais également une extension des deux centres culturels contigus, le Brass et le Wiels, en vue de différents évènements organisés à l'extérieur.

La Direction de la Rénovation urbaine a pu contribuer concrètement à l'acquisition du terrain et à la négociation avec le propriétaire. Ce mécanisme est dorénavant rendu possible grâce au dispositif des CRU permettant à urban.brussels d'être un acteur concret dans la réalisation des projets.

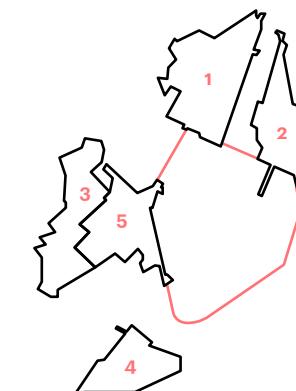
La seconde acquisition concerne celle de l'immeuble « Chassart » situé avenue Van Volxem qui abritera « La Cité de l'enfance ». Ce pôle culturel sensibilisera le jeune public aux arts dans leurs dimensions multiculturelles et sous toutes les formes: arts du spectacle, lecture, musique, arts plastiques, nouveaux médias. La Région s'est portée acquéreuse dans le cadre d'une vente publique via la Régie foncière.

Un maximum de cinq modifications par programme est envisageable entre le 6^e mois et la 3^e année d'exécution. Par conséquent, une première série de modifications a été initiée en 2018 et concerne les CRU « Citroën -Vergote », « Gare de l'Ouest » et « Avenue du Roi ». Ces modifications ont trait notamment à des changements de porteurs de projet, des ajustements de budgets et à l'activation ou la désactivation de projets.

Dans le courant de l'année 2018, une extension au marché d'étude du CRU « Gare de l'Ouest » a été élaborée. Cette mission a permis de lever les zones d'ombre liées à deux projets en particulier et aura permis l'aboutissement d'un masterplan prenant en compte le développement des sites concernés (Abattoirs, Vivaqua, Birmingham center, EHB). L'élaboration du masterplan s'est déroulée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et s'est clôturée en février 2019.



Contrat de Rénovation urbaine « Avenue du Roi »
© Karbon' architecture et urbanisme



1 « Citroën-Vergote »
à Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean

2 « Brabant-Nord-
Saint-Lazare »
à Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode

3 « Gare de l'Ouest »
à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean

4 « Avenue du Roi »
à Saint-Gilles et Forest

5 « Heyvaert-Poincaré »
à Anderlecht, Molenbeek et Bruxelles-Ville

Politique de la Ville (PdV)

En 2015, suite à la sixième réforme de l'État, les moyens de financement de certains aspects régionaux de l'ancienne « Politique des Grandes Villes » ont été transférés à la Région, aboutissant à une nouvelle compétence en matière de revitalisation urbaine: la Politique de la Ville (PdV).

Comme évoqué précédemment dans le rapport, la Politique de la Ville se développe selon deux axes: l'aménagement du territoire et le développement des quartiers.

Les programmes de ce deuxième axe ont été approuvés en juillet 2017 et sont financés par un subside régional de 42.000.000€.

L'année 2018 a été consacrée au démarrage de la phase d'exécution des 13 programmes qui se déroulera sur une période de 3 ans et demi, avec un délai supplémentaire de 18 mois pour la mise en œuvre et la finalisation des chantiers. Les 13 communes bruxelloises bénéficiaires ambitionnent de réaliser une cinquantaine de logements assimilés au logement social, une quinzaine d'infrastructures de quartier, une dizaine d'opérations de requalification de l'espace public, une vingtaine d'actions favorisant le « mieux vivre ensemble » et le renforcement de la cohésion sociale ainsi qu'une vingtaine d'actions favorisant la lutte contre la précarité et l'insertion socio-professionnelle.



Réaménagement du Parc Etangs Noirs à Molenbeek-Saint-Jean avec une deuxième entrée située rue de Ménin dans le cadre de l'axe 2 de la Politique de la Ville, co-financement via le CQD « Autour du Parc de l'Ouest » Séverin Malaud © urban.brussels

be.exemplary 2018

Le Gouvernement bruxellois a confié à [urban.brussels](#) la gestion et la coordination de l'appel à projets dédié aux bâtiments bruxellois exemplaires: be.exemplary. Lancé en 2016, il finance des procédés de construction innovants et dupliquables.

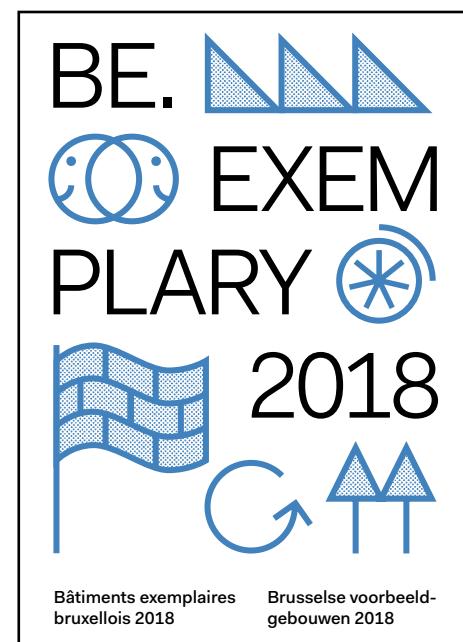
L'objectif est de promouvoir et de stimuler le développement urbain de qualité afin d'améliorer la qualité de vie en Région de Bruxelles-Capitale. Au-delà d'un simple concours d'architecture, be.exemplary est un programme qui encourage la réflexion autour de 4 défis majeurs:

1. Porter une attention particulière à l'architecture et l'urbanisme de qualité.

2. Encourager des projets à portée sociale.

3. Relever de nombreux défis environnementaux.

4. Incrire l'intégralité de ces projets dans un cycle d'économie circulaire.



be.exemplary 2018

3^e

édition

30

candidatures

10

projets en catégorie 1:
«petits projets privés»

9

lauréats:
4 dans la catégorie
«petits projets privés»
5 dans la catégorie
«autres projets»

Un des objectifs de l'édition 2018 était de favoriser la participation des particuliers. La catégorie 1 a été redéfinie en «petits projets exclusivement réservés aux maîtres d'ouvrage privés» et la catégorie 2 pour tous les autres projets.

Afin de promouvoir le développement de ces «petits projets privés» ayant une importance majeure dans la rénovation du parc de bâtiments bruxellois, leur subvention a été augmentée avec un minimum de 25.000 € par dossier.

Le budget total de 2.200.000 € octroyé par le Gouvernement sera distribué aux maîtres d'ouvrage et aux concepteurs des projets sélectionnés.

Le jury d'experts est composé du maître architecte, d'un représentant d'[urban.brussels](#), d'un représentant de Bruxelles Environnement et de 4 experts externes.

LES LAURÉATS BE.EXEMPLARY 2018

CATÉGORIE 1

VIGNETTE

Construction, dans un quartier animé d'une dynamique participative, d'une maison unifamiliale avec «atelier» flexible et évolutif.

Rue de la Vignette 106 à Auderghem, 2018.
Architectes: Karbon' architecture & urbanisme
© Karbon' architecture & urbanisme



FINSTRAAT

Réhabilitation à Molenbeek-Saint-Jean d'une construction industrielle existante en logements «collectifs et diversifiés».

Rue Fin 40-42 à Molenbeek, 2018. Architectes:
Arian Schelstraete
© Arian Schelstraete



JASPAR

Transformation à Saint-Gilles, à proximité de la petite ceinture, de chambres de bonne en un logement 3 chambres.

Avenue Jaspar 92 à Saint-Gilles, 2018.
Architectes: Guillaume Sokal
© Guillaume Sokal



ABC

Extension de l'infrastructure de l'association artistique «Art Basics for Children» située à Schaerbeek.

Schaerbeek, rue Jolly 125, 2018. Architectes:
HUB Architectuur
© HUB Architectuur



Dans la suite logique du succès de cette édition 2018, be.exemplary 2019 accentuera davantage le signal lancé aux propriétaires privés pouvant prétendre à une sélection en catégorie 1. Les candidatures devront être rentrées courant juin 2019.

CATÉGORIE 2

GRANDE HALLE

Construction, en bordure du canal, d'une nouvelle crèche francophone de 1.642 m² pour 72 enfants.

Quai de l'industrie 79 – Contrat de Quartier Durable «Petite Senne» à Molenbeek, 2018.
Architectes: AM Zampone - L'escout
© AM Zampone - L'escout



OPTIMA

Construction d'une école néerlandophone et extension d'une école francophone sur 4.467 m².

Grande rue au Bois 76-80 à Schaerbeek, 2018.
Architectes: AM Java Architecten / Geurst & Schulze
© AM Java Architecten / Geurst & Schulze



MUTSAARD

Réalisation, à Laeken, d'un complexe scolaire néerlandophone de 10.821 m².

Avenue Mutsaard 61-69 à Bruxelles, 2018.
Architectes: Low architecten bvba
© Low architecten bvba



AMBASSADE

Reconversion à Schaerbeek d'une ancienne ambassade en habitat groupé intergénérationnel de 2.683 m².

Rue Léopold Courouble 25 à Schaerbeek, 2018.
Architectes: Twyce Architects
© Twyce Architects



RECPARK

Construction d'un ensemble Recypark avec espace public juxtaposé (comprenant entre autres un skatepark) couvert sur 2.165 m².

Quai Fernand Demets 22 à Anderlecht, 2018.
Architectes: 51N4E
© 51N4E



La réforme du Règlement Régional d'Urbanisme

La révision du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), initiée en 2015, complémentaire à celle du CoBAT et qui a fait l'objet d'une adoption en première lecture par le Gouvernement en janvier 2019, est le fruit d'une réflexion de longue haleine combinant réalisation d'études et consultation des acteurs concernés au niveau régional et local. Soumis il y a peu à enquête publique dans les 19 communes bruxelloises, le projet de RRU s'articule autour de sept titres thématiques que l'on connaît actuellement*, précédés d'un chapitre préliminaire réunissant un ensemble de dispositions d'application générale, principalement les définitions jugées utiles pour assurer une lecture uniforme des règles énoncées dans le règlement.

Avec cette réforme, [urban.brussels](#) a proposé au Gouvernement un document répondant aux enjeux identifiés dans la déclaration gouvernementale et dans le Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

1. La première orientation vise incontestablement à répondre aux enjeux environnementaux auxquels la Région fait face, une prise en compte qui va de la gestion maîtrisée et rationnelle de l'eau à la poursuite d'une réduction de la consommation énergétique des bâtiments en passant par une éco-valorisation des surfaces inutilisées moyennant des techniques innovantes.
2. La deuxième modification majeure résulte du constat de la croissance démographique en Région bruxelloise et de la diversification des modes d'habitat de sa population, une évolution à laquelle les règles de construction et de conception des logements doivent s'adapter: des immeubles au gabarit progressivement plus important, respectueux du cadre urbain qui les entoure ainsi que de ses caractéristiques typo-morphologiques; des espaces configurés à la carte, conçus en vue de l'occupation projetée (par un ou plusieurs ménages, par des étudiants).
3. La mobilité est également au cœur du projet de RRU. Citons le choix d'un partage plus équilibré de l'espace public, qui donne toute sa place à la mobilité douce et garantit à ses usagers des déplacements plus sécurisés, une redéfinition des besoins de parage dans les immeubles, ajustés au quartier considéré, mais aussi la proposition de solutions pragmatiques et collaboratives à la problématique de la saturation du stationnement en voirie.
4. On relèvera également, en quatrième lieu, un renforcement substantiel des normes d'accessibilité des bâtiments à destination des personnes présentant un handicap, un travail mené en collaboration avec les associations de terrain. L'aménagement de l'espace public n'échappe pas à la règle, le titre 6 prescrivant à l'égard des pouvoirs publics des obligations accrues au profit notamment de l'inclusion des personnes déficientes visuelles.
5. Enfin, cinquième et dernière grande orientation, la publicité visible dans nos rues subit des restrictions importantes quant au type, au nombre et à la taille des dispositifs admissibles, en plus de conditions strictes encadrant les nouveaux modes d'affichage. La refonte totale de ce titre vise également à préserver les voiries et tous lieux reconnus pour leurs qualités patrimoniales ou environnementales, ou encore les abords d'établissements ou aménagements sensibles requérant une vigilance accrue.

Les objectifs de la réforme du RRU en font un projet ambitieux pour le développement territorial de la Région bruxelloise. Malgré la diversité des préoccupations exprimées, de telles orientations peuvent être ramenées à une seule et même ambition: mettre le développement territorial, spatial et architectural de la Région au service du «mieux-vivre» pour les Bruxellois ainsi que toutes celles et ceux qui y convergent quotidiennement.

L'occupation temporaire dans le cadre de l'économie circulaire

Lors du dernier trimestre 2018, le département Conseil et Recours de la Direction des Affaires juridiques a été convié à participer aux réunions organisées par la CiRèDe (Circular Regulation Deal) sur la thématique de l'occupation temporaire dans le cadre de l'économie circulaire.

Différents acteurs bruxellois, privés et publics, se sont concertés sur les stratégies à adopter afin de faciliter la mise en place de projets d'occupation temporaire d'immeubles inoccupés sur le territoire bruxellois.

Fort de ces échanges, le département Conseil et Recours a pris les initiatives suivantes:

- Désigner une personne responsable de la thématique de l'occupation temporaire au sein du département.
- Garantir, d'une manière générale, une bonne communication et des rencontres entre le département et les autorités publiques, telles que [perspective.brussels](#), ou les demandeurs de permis relatifs à de tels projets.
- Intégrer la CiRèDe et [perspective.brussels](#) aux réunions d'élaboration ou de modification des arrêtés d'exécution du CoBAT traitant de la question de l'occupation temporaire dans l'objectif d'identifier et de lever les freins à leur développement (arrêté du Gouvernement dit «Dispense», arrêté du Gouvernement relatif aux permis à durée limitée, arrêté du Gouvernement relatif à la composition du dossier de demande).
- Envisager l'intégration des préoccupations liées à l'occupation temporaire dans l'arsenal législatif bruxellois.

Pour 2019

[urban.brussels](#) veillera à poursuivre les premières démarches entreprises en 2018 en matière d'occupation temporaire et d'agriculture urbaine. L'intégration de la thématique de l'occupation temporaire au sein des arrêtés d'exécution du CoBAT est à cet égard un des premiers objectifs d'[urban.brussels](#). Le département Conseil et Recours et les cellules métiers veilleront également à conseiller les différents acteurs intervenant dans le cadre de ce type de projets pour une application concrète et correcte de ces nouvelles dispositions.

L'agriculture urbaine en Région de Bruxelles-Capitale

Lors du dernier trimestre 2018, [urban.brussels](#) s'est associé à l'équipe «agriculture» de Bruxelles Économie et Emploi, en vue du développement et de la préservation de l'agriculture urbaine sur le territoire de la Région. Ce groupe de travail, piloté par le bureau d'étude ERU, démarra concrètement en 2019. Le guide pratique sur l'agriculture urbaine réalisé par le bureau d'étude ERU a néanmoins déjà fait l'objet d'échanges et d'observations à caractère urbanistique en 2018.



Site du Zavelenberg à Berchem-Sainte-Agathe, futur projet agricole © ERU scrl-fs

V. Les ambitions pour 2019



Tout au long de l'année 2018 et également précédemment, urban.brussels a mis en place des actions et préparé avec ambition les projets qui prendront place, ou qui se poursuivront, en 2019.

L'année 2019 s'annonce tout aussi intense que 2018 pour cette administration avec notamment la mise en œuvre du CoBAT, les nouvelles compétences en matière de patrimoine culturel mobilier et immatériel, l'approbation de la 9^e série des CQD et bien d'autres projets qui continueront à faire d'urban.brussels une nouvelle administration qui apporte des réponses, des solutions et des services aux attentes du citoyen ainsi qu'un centre d'expertise et de référence au développement de la Région.

En outre, 2019 ne sera pas en reste et sera également synonyme de poursuite de la mise en place de l'administration en termes d'organisation, de mise œuvre des processus, de contrôles financiers et budgétaires, de rédaction de la charte des valeurs, de développement de la simplification administrative, de suivi de la politique de diversité, de sensibilisation à l'orientation client et bien plus encore.

Le nouveau Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)

LA RÉFORME DU COBAT

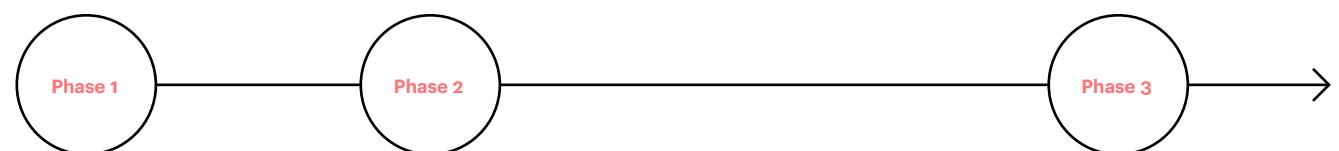
Le Gouvernement bruxellois a lancé en 2015 une vaste réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), socle juridique de la planification, de l'urbanisme et du patrimoine immobilier bruxellois. Motivée par un souci d'accélération et de simplification des procédures, elle intervient dans un contexte où la lenteur et la complexité des procédures urbanistiques ainsi que le retard dans la délivrance des autorisations sont pointés du doigt comme frein au développement de projets et ainsi au développement socio-économique de la Région.

La réforme du CoBAT adoptée définitivement par le Parlement via son ordonnance du 30 novembre 2017, publiée le 20 avril 2018 au Moniteur belge, reprend comme changements majeurs: le remplacement des délais d'ordre par des délais de rigueur, la création d'un fonctionnaire délégué «Patrimoine» dont la première mission est la délivrance des permis uniques, la mise en place d'un guichet unique pour les permis mixtes et le bouleversement de la procédure de délivrance de permis.

Vu l'ampleur de la réforme, sa mise en œuvre nécessite l'adaptation du volet réglementaire par la modification ou l'adoption d'arrêtés du Gouvernement pris en exécution de ce nouveau CoBAT. Au total, il est question de plus d'une cinquantaine d'arrêtés pour l'ensemble des matières que recouvre le CoBAT parmi lesquels les arrêtés relevant de l'urbanisme, du patrimoine et du droit de préemption qui relèvent des compétences dédiées à urban.brussels. Des groupes de travail ont été constitués en 2018 à l'initiative d'urban.brussels en collaboration avec le cabinet du ministre de tutelle et les avocats désignés pour réaliser cette réforme d'envergure. Une belle collaboration, à laquelle sont associés Bruxelles Environnement, perspective.brussels, la Fédération des Notaires et les communes, pour ne citer que ces derniers.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU COBAT

Elle se déroule en trois phases:



Une entrée en vigueur immédiate 10 jours après la publication au Moniteur belge (30 avril 2018): pour la planification (Titre II), les règlements d'urbanisme (Titre III) et les renseignements urbanistiques (articles 275 et 276/1).

Une entrée en vigueur différée 1 an après la publication au Moniteur belge (20 avril 2019) pour les dispositions qui suivent:

- l'article 232 modifiant l'annexe A du Code;
- l'article 233 modifiant l'annexe B du Code;
- l'article 299 modifiant l'article 62 de l'OPE et,
- l'article 337 modifiant l'annexe I de l'ordonnance du 22 avril 1999 fixant la liste des installations de classe I.A visée à l'article 4 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Si 2018 a déjà vu entrer en vigueur...

- La modification du processus de planification: les schémas directeurs sont intégrés dans le CoBAT et prennent la dénomination de «Plans d'aménagement directeurs (PAD)». Ils permettront notamment d'assurer la mise en œuvre des projets dans les dix zones stratégiques prioritaires retenues par le Gouvernement comme Josaphat, Delta, Tour et Taxis, la zone du Canal, etc.
- L'assouplissement des outils d'aménagement communaux: vers une plus grande adaptabilité des PPAS (Plans Particuliers d'Affectation du Sol) aux situations et besoins propres à chaque périmètre concerné.
- Pour les renseignements urbanistiques: la réforme du CoBAT propose un nouveau système visant à faire correspondre les situations de fait et de droit et ainsi protéger les futurs acquéreurs de biens immobiliers.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU COBAT IMPLIQUE EN CONSÉQUENCE:

- L'adaptation des procédures internes, des formulaires et courriers types.
- L'adaptation par le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) du programme informatique de gestion des permis NOVA et son implémentation dans les services régionaux et communaux.
- La mise à jour des vecteurs de communication: sites internet, guide pratique, vadémécum, etc.
- La formation des collaborateurs et du public (présentations, colloques, réponses aux questions, etc.).
- Des moyens en personnel à la Région et dans les communes (pour répondre notamment aux délais de rigueur).
- L'anticipation de l'augmentation possible des recours en cas de non-respect des délais de rigueur par les autorités de première instance.

Avant cela, la mise en œuvre du CoBAT passera par l'adaptation des arrêtés d'exécution qui visent à préciser le contenu des nouvelles dispositions législatives. Il s'agit aussi de poursuivre les objectifs de la réforme par l'adoption de nouveaux arrêtés d'exécution. Le premier trimestre de 2019 sera dès lors consacré pour les juristes d'urban.brussels à la rédaction et au travail d'accompagnement de l'adoption de ces nombreux arrêtés par le Gouvernement bruxellois parmi lesquels on peut citer: les arrêtés relatifs aux enquêtes publiques, à la commission de concertation, à la composition de dossier, aux études d'incidences, aux projets mixtes, à la CRMS, à l'inventaire du patrimoine immobilier, etc.

PROFONDE REFONTE DE L'ARRÊTÉ OCTROYANT LES DISPENSES DE PERMIS ET D'ACTES DE PROCÉDURE:

- Le dénommé arrêté «dispenses» (anciennement dit «de minime importance») veillera particulièrement à contribuer à la simplification des règles d'urbanisme et à l'accélération des procédures soutenues par la réforme législative. Il visera en effet à simplifier les procédures et rationaliser les demandes d'avis à récolter. Ne se limitant plus uniquement à la «minime importance» des actes et travaux, la pertinence de l'avis à obtenir sera clairement mise en avant, en tenant compte de la nature et des particularités des dossiers, dont la prédominance patrimoniale ou urbanistique.
- La fonction de maître architecte étant confirmée et ses missions élargies aux projets privés d'envergure régionale, un des arrêtés phares de la réforme portera sur l'intervention du maître architecte qui vise au déploiement d'une architecture contemporaine de qualité à Bruxelles tant sur les bâtiments que les espaces publics.
- La réunion de projet, qui constitue une nouvelle avancée dans l'accompagnement préalable des demandeurs dans leur projet, fera l'objet d'un encadrement par arrêté.
- L'arrêté préemption visera principalement, quant à lui, à adapter la matière aux nouvelles technologies, notamment la vente aux enchères électroniques.

... 2019 verra

- La simplification et l'accélération de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme: meilleur encadrement des modifications des demandes de permis en cours d'instruction, allègement des obligations en matière d'évaluation des incidences environnementales, instauration de délais de rigueur, etc.
- La simplification des permis de lotir, tant au niveau de leur champ d'application que de leur modification.
- La gestion des projets mixtes (permis d'urbanisme + permis d'environnement): rationalisation via la mise en place d'une «boîte aux lettres unique» et d'un renforcement d'instruction en parallèle des deux demandes.
- L'instauration d'un fonctionnaire délégué «Patrimoine» et la révision de la procédure de classement.
- Infractions urbanistiques commises de longue date: même s'il n'y a pas d'amnistie générale, des améliorations précisent les modalités de régularisation.
- La réforme modifie également l'ordonnance sur les permis d'environnement (OPE): dispositions «miroirs» au CoBAT au niveau des projets mixtes et modifications propres au droit de l'environnement.

urban.brussels réalisera des séances de formation au CoBAT auprès des communes ainsi que l'élaboration de feuilles explicatives concernant la réforme de ce Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire.

Nouvelle compétence patrimoine mobilier et immatériel

Suite à la VI^e réforme de l'État, [urban.brussels](#) a élargi son champ d'action en intégrant concrètement de nouvelles compétences culturelles héritées de l'État fédéral: développant à présent de nouveaux outils législatifs et de valorisation concernant les patrimoines mobilier et immatériel en Région de Bruxelles-Capitale. Pour rappel, la Direction des Monuments et Sites a d'ailleurs été renommée Direction du Patrimoine culturel pour correspondre à ses nouvelles missions.



Inventaire du patrimoine culturel mobilier, Eglise de la Chapelle, Bruxelles © [urban.brussels](#)

Le patrimoine culturel mobilier couvre un large spectre de biens culturels, des œuvres d'art classiques au mobilier historique en passant par les archives, les manuscrits, le patrimoine archéologique, industriel, les moyens de transport, les collections scientifiques ou historiques de tout ordre, qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique ou folklorique pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le patrimoine culturel immatériel recouvre les pratiques (coutumes et traditions, expressions orales, pratiques sociales, connaissances et savoir-faire) présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et que les communautés, les groupes ou les individus de la Région reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine.

Une ordonnance relative au patrimoine mobilier et immatériel en Région de Bruxelles-Capitale a été adoptée par le Parlement bruxellois le 5 avril 2019. Elle entrera en vigueur dans le courant de l'année. Elle définit les outils de connaissance, reconnaissance et gestion de ces patrimoines sur le territoire régional et en établit le cadre législatif. L'ordonnance permettra de protéger les «trésors» bruxellois et de reconnaître les traditions et pratiques les plus représentatives. Des projets et activités visant à valoriser ces patrimoines au bénéfice de l'ensemble des citoyens et visiteurs de notre Région pourront également être soutenus.

De plus, suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance, la Région bruxelloise sera aussi compétente pour la délivrance de certificats d'exportation des biens culturels en vertu du Règlement européen 116/2009. Après avoir présidé la plateforme des biens culturels en 2018, elle participera à la mise en place d'un guichet unique interfédéral destiné à simplifier la procédure pour les citoyens, dorénavant confrontés à quatre législations distinctes dans ce domaine.

Outre l'inventaire des premières pratiques et traditions relevant du patrimoine immatériel bruxellois, un nouveau site web consacré à l'inventaire du patrimoine mobilier sera prochainement mis en ligne et présentera les premières collections identifiées en partenariat avec l'IRPA, les musées bruxellois, les fabriques d'églises et les communes.

Ommegang

Dans le domaine du patrimoine immatériel, outre la participation aux Comités de suivi relatifs à la Culture de la Bière et du Carillon en Belgique suite à leur reconnaissance à l'UNESCO, [urban.brussels](#) défendra en 2019 le dossier de candidature de l'Ommegang sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).



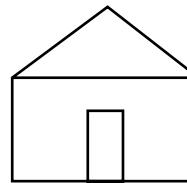
Cortège de l'Ommegang, 2012
© F. Andrieu

Approbation de la 9^e série des CDQ par le Gouvernement

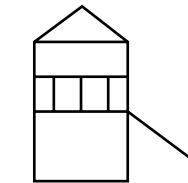
A l'issue de l'appel à candidatures, le Gouvernement bruxellois a sélectionné les périmètres «Peterbos» à Anderlecht, «Autour du Parc de l'Ouest» à Molenbeek-Saint-Jean et «Stephenson» à Schaerbeek en novembre 2017.

Un budget de 42.375.000 € de subventions régionales, complété par les parts communales, permet d'atteindre le montant total de 44.605.000 € pour mener à bien les opérations de revitalisations urbaines prévues dans ces quartiers.

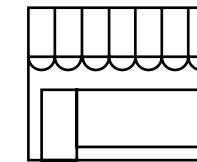
Celles-ci concernent:



la production de 66 logements



la création de 9 infrastructures de proximité, dont 2 crèches



la mise en place de 39 actions socio-économiques, dont 4 projets d'insertion socio-professionnelle

Un investissement de 12.155.000 € placera la requalification des espaces publics au centre de l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois, comme vecteur de lien social et d'échanges culturels. Le périmètre «Stephenson» accueillera un parc dont une partie sera réalisée en co-création avec les habitants, l'espace public autour des 18 tours du «Peterbos» fera l'objet d'un masterplan et d'un réaménagement global et enfin, la majorité des aménagements seront concentrés autour de la place Jean-Baptiste Decock, dans le périmètre «Autour du Parc de l'Ouest», augmentant l'impact et l'effet sur le quartier.

La qualité environnementale est elle aussi recherchée au travers des opérations, qu'il s'agisse de l'amélioration des performances énergétiques des constructions, des conditions sanitaires et de confort, de la gestion de l'eau, des déchets, ou de l'augmentation de la biodiversité et de la verdurisation des quartiers.

Le thème de la création de nouveaux espaces verts, permettant d'amplifier la «respiration» du quartier, soutenir la biodiversité et accroître le «vivre-ensemble», sera particulièrement mis en avant dans le CQD «Stephenson» via son projet phare de création de parc qui démarre face à la place Stephenson et longe les voies ferrées pour venir déboucher sur la rue François-Joseph Navez.

Notons qu'[urban.brussels](#) a commencé la rédaction des rapports des programmes dans le courant du mois de janvier 2019 et les a soumis à l'approbation du Gouvernement. Sur cette base, le Gouvernement a notifié aux communes bénéficiaires l'approbation des programmes le 22 février 2019. La phase d'exécution de ces programmes a débuté le 1^{er} mars 2019.

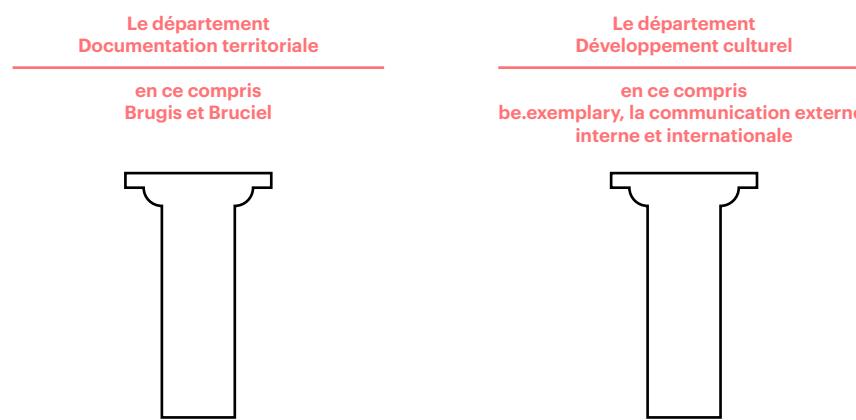
L'année 2018 a été consacrée à la phase d'élaboration des programmes. Les bureaux d'études choisis par les communes ont réalisé un diagnostic de quartier, déterminé les priorités et proposé un programme d'action. Ces différents stades d'avancement ont été soumis aux habitants lors des assemblées générales, des commissions de quartier et des enquêtes publiques.

Les perspectives de la nouvelle Direction Connaissance et Communication

Un autre grand enjeu d'urban.brussels touche à la valorisation de son image externe.

C'est ainsi qu'une stratégie quant à la communication externe fut approuvée en 2018 afin de regrouper en 2019 toutes les actions menées par urban.brussels, en termes de sensibilisation, de documentation, de communication externe et internationale, au sein de la nouvelle Direction Connaissance et Communication (DCC).

Cette nouvelle direction repose sur deux piliers en interaction et en dialogue permanent avec les autres directions pour les contenus et l'expertise technique et scientifique de chacun:



Une fois mises en place, les équipes s'attacheront à construire et renforcer l'image d'urban.brussels.

Renforcer le positionnement de la Région consiste non seulement à valoriser l'existant, mais aussi à poursuivre l'innovation des métiers de l'administration. urban.brussels a pour ambition d'imposer Bruxelles comme une référence internationale sur la ville, l'aménagement du territoire et l'innovation architecturale.

En premier lieu, il s'agira de définir la représentation de la Région au niveau belge, européen et international. C'est ainsi que la mise en place d'une équipe en charge des affaires internationales au sein de la DCC permettra d'établir un plan de représentation et d'identifier les actions à entreprendre.

Un deuxième axe de travail consistera à valoriser l'image de la Région en sensibilisant le grand public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme et en développant une sensibilité culturelle aux formes contemporaines de la ville, de l'architecture, du design et du paysage.

Bien évidemment, la DCC ne partira pas d'une page blanche, en effet les différentes directions partagent déjà une valeur très forte, mise en œuvre au quotidien: la recherche de la qualité dans le patrimoine urbain, toutes époques confondues.

DANS CETTE OPTIQUE, LA DCC ASSURERA LES MISSIONS SUIVANTES:

- Ancrer l'identité: le nouveau nom urban.brussels ainsi que les compétences qui y sont liées sont encore trop peu connus.
- Informer, concrètement, clairement et pédagogiquement: en tant que service public, une des missions d'urban.brussels est d'apporter de l'aide aux Bruxellois, grand public et professionnels, dans leurs démarches relatives à l'urbanisme, au patrimoine et à l'amélioration de l'habitat.
- Démystifier les matières (et leurs terminologies): elles restent encore trop complexes pour les citoyens.
- Humaniser urban.brussels: mettre en avant les personnes, leurs métiers, leurs réussites.
- Sensibiliser et documenter: urban.brussels a pour vocation d'être un centre d'expertise, de référence et d'échanges internationaux sur l'urbanisme et l'architecture, d'hier, d'aujourd'hui et de demain.
- Développer davantage les outils de la connaissance sur Bruxelles: en déployant notamment les outils existants à travers le Centre de Documentation et ses études en matière d'histoire de l'architecture et d'archéologie.

Outre les missions accomplies par les équipes depuis de nombreuses années (Centre de Documentation, actions de sensibilisation, publications, etc.), la nouvelle direction, qui se verra renforcée en personnel, effectuera un important travail de création de nouveaux outils de communication transversaux et communs à toutes les thématiques: poursuite du site portail, réseaux sociaux, newsletter et brochures principalement.

Quelques actions 2019 pour la DCC

- La réalisation d'une série d'urban symposiums, notamment sur le thème de «Brussels Tomorrow», dont le premier colloque est programmé le 13 mai 2019. Cette action vise à positionner Bruxelles dans le domaine de l'architecture. 2019 sera également synonyme de poursuite de la promotion des projets lauréats des 3 premières éditions.
- Le lancement des Journées de l'Architecture, dont la première édition est actuellement programmée les 19 et 20 octobre 2019, dédiées à l'architecture (projets contemporains réalisés ou ateliers d'architecture ouverts au public).
- La mise sur pied d'une formation continue consacrée à l'architecture, en partenariat avec l'ULB, délivrée par modules thématiques et qui donnera lieu à des séances de cours où seront invités des spécialistes issus du secteur académique, mais aussi privé.
- Mener à bien une 4^e édition de be.exemplary avec des catégories adaptées en vue de coller au mieux à la volonté de stimuler les projets privés représentant une partie importante du parc immobilier bruxellois. 2019 sera également synonyme de poursuite de la promotion des projets lauréats des 3 premières éditions.
- De nouveaux projets permettant de faire émerger et valoriser les métiers d'urban.brussels tels que la réalisation d'un prix d'architecture, la publication de brochures liées à l'architecture contemporaine ainsi que l'émergence d'une vision en matière de biculturel au vu de la décision du Gouvernement de confier à urban.brussels les budgets et la mission de contrôle de KANAL et du CIVA.
- Le soutien renouvelé à l'organisation du Certificat d'Executive Master en Patrimoine architectural mis sur pied conjointement par l'ULB et la VUB offrant une formation spécialisée, ou continuée, en patrimoine, à destination des professionnels du secteur tant privé que public.

Le saviez-vous?

urban.brussels a porté sa candidature pour mener le projet pilote «Innovations de stratégies de redynamisation par le Projet Urbain» dans le cadre de l'accord de coopération entre la Ville de Montréal et la Région Bruxelles-Capitale en matière d'aménagement et de développement urbain. Ce projet pilote a été sélectionné par Metropolis, Association mondiale des Grandes Métropoles et a pour principal objectif d'échanger les expériences relatives aux stratégies et processus de redynamisation des villes.



urban.brussels

(Service public régional Bruxelles Urbanisme et Patrimoine)
Arcadia - Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 432 83 00

E-mail: info@urban.brussels
Web: www.urban.brussels

Centre de Documentation:

Tél.: +32 (0)2 432 83 20
E-mail: doc@urban.brussels
Sur rendez-vous

Guichets primes:

Tél.: +32 (0)2 432 84 00
E-mail: primesrenovation@urban.brussels
Permanences téléphoniques le lundi et le jeudi de 9h à 12h
Permanences guichets le mardi et vendredi de 9h à 11h45

Éditeur responsable

Bety Waknine,
Directrice générale

Coordination

Eloïse Kartheuser,
Direction Connaissance et
Communication

Conception graphique

NNstudio

Impression

Snel

Ont collaboré à ce rapport

Alexia Collet
Ann Degraeve
Anne-Lise Alleaume
Aurélie Autenne
Aurélie Delrée
Benjamin Fastré
Bruno Veyckemans
Catherine Leclercq
Cecilia Paredes
Christophe Bastien
Christophe Reinders
Emmanuelle Jouniaux
Estelle Lamendin
Frédéric Dauw
Gabrielle De Frenne
Geneviève Horta
Grégoire Vandenschrick
Guy Conde-Reis
Henk De Ruddere
Isabella De Duve
Jef Pinceel
Kris Couvreur
Manja Vanhaelen
Michaël Lamot
Muriel Callebaut
Muriel Muret
Pascale Ingelaere
Philippe Charlier
Raquel Dos Santos
Sergio De Vincenzo
Sandrine Buelincckx
Sophie David
Sophie Goeminne (Copywriting
- Société PasdeBlabla)
Stéphane Demeter
Tony Van Nuffelen
Victoria Videgain



U

